



Enquête annuelle de suivi du Programme de réussite éducative

Enquête 2011

Rapport national

l'acse

l'agence nationale
pour la cohésion sociale
et l'égalité des chances

Une enquête réalisée par
 **TRAJECTOIRES**
groupe reflex_

Consultants : Pascal Bavoux et Valérie Pugin

{ SOMMAIRE }

›	<u>CADRAGE METHODOLOGIQUE</u>	4
1 >	Les territoires couverts par les PRE.....	6
2 >	Les partenaires mobilisés au sein des PRE	6
2.1 >	Une forte capacité des PRE à mobiliser les partenaires	6
2.2 >	Les structures juridiques et leur capacité à fédérer le partenariat.....	8
2.3 >	En plus de leur implication concrète, les partenaires soutiennent financièrement le PRE.....	9
3 >	Le fonctionnement des PRE.....	14
3.1 >	Les postes et équivalents temps plein.....	14
3.2 >	Des équipes pluridisciplinaires de soutien nombreuses et particulièrement actives	16
4 >	Les enfants bénéficiaires du PRE.....	19
5 >	Les enfants en parcours et les principales thématiques d'intervention des PRE	23
6 >	Les outils de suivi des PRE.....	28
›	<u>CONCLUSION</u>	30
›	<u>ANNEXES</u>	32
1 >	Les PRE qui comptent moins de la moitié de parcours individualisés parmi les bénéficiaires.....	32
2 >	Les départements d'Outre Mer.....	34
›	<u>CONTACT ACSÉ</u>	39

› CADRAGE METHODOLOGIQUE

> L'enquête

Depuis 2007, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances réalise **une enquête annuelle sur les Projets de Réussite Éducative** (PRE) du territoire national¹ auprès de tous les coordonnateurs. En recensant précisément toute une série de données sur chaque PRE, cette enquête a pour objectifs :

- D'élaborer une photographie nationale des PRE et de permettre une lecture globale de la réalité du Programme « Réussite Éducative » (en mettant par exemple à plat le nombre d'enfants concernés, les thématiques prioritaires d'intervention, les partenaires impliqués, les financements directs et les valorisations dont les projets bénéficient hors Etat, etc.),
- D'analyser plus finement les problématiques spécifiques aux PRE (par exemple, les différents types de projets selon la part des parcours individualisés par rapport à l'action collective parmi les enfants pris en charge, le degré d'implication des partenaires selon la structure juridique, etc.),
- De permettre une lecture territoriale aux échelles régionale, départementale et nationale,
- De mesurer les évolutions sur les indicateurs relevés par l'enquête d'une année sur l'autre.

Pour 2011, cette enquête a été réalisée par Trajectoires ^{Groupe Reflex} aux mois de juin et juillet. Le questionnaire a été transmis par mail (contenant un lien Internet et un code d'accès au questionnaire) à tous les coordonnateurs des PRE qui l'ont rempli directement « en ligne ». Une assistance téléphonique a été mise en place pour répondre à toutes leurs questions éventuelles (techniques mais aussi portant sur le sens des questions).

Après un important travail de relances, **le taux de réponse global est de 97 %**. Les rares cas de non réponse s'expliquent par une indisponibilité des coordonnateurs concernés sur toute la période de l'enquête (vacance du poste, congés maternité, ...). Au niveau du détail par question, le taux de réponse est également très bon puisqu'il est supérieur à 95% pour la presque totalité des questions.

Enfin, la passation s'est bien passée et, outre les nombreuses relances qui ont été nécessaires pour mettre à jour les adresses électroniques et numéros de téléphone des coordonnateurs dont un certain nombre avait changé et obtenir un tel taux de réponse, aucune difficulté majeure n'est à signaler.

¹ Métropole + DOM

> Des précisions méthodologiques à prendre en compte pour l'analyse des résultats

L'enquête est fondée sur **le principe de la déclaration**, c'est-à-dire qu'elle enregistre les réponses données par les coordonnateurs. Pour certaines questions qui pouvaient donner lieu à des interprétations différentes (par exemple le nombre d'enfants en parcours), le fait que l'enquête soit réalisée chaque année depuis 5 ans ainsi que l'accompagnement de Trajectoires Groupe Reflex ont progressivement contribué à uniformiser la compréhension des questions.

Néanmoins, pour quelques PRE, on a pu repérer des écarts entre les questions et les réponses fournies, comme en témoignent ces deux exemples. Quelques PRE (moins d'une dizaine) ont déclaré un nombre très important d'équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS), d'autres (moins de cinq) des montants très élevés de cofinancements directs. Après vérification auprès des sites concernés et maintien de leur réponse pour certains :

- Il est apparu qu'ils comptaient une EPS par enfant du fait de l'adaptation de la composition de l'équipe à chaque enfant.
- Concernant les cofinancements directs, ils comptabilisent l'ensemble des financements des partenaires aux dispositifs éducatifs dont bénéficient certains enfants en PRE, mais sans en identifier précisément la part.

Il est donc nécessaire de rester prudent quant à l'analyse des résultats sur ces quelques exemples, notamment lorsque l'on descend à l'échelle fine des territoires comme le département.

Pour autant, ces quelques exemples isolés ne pèsent pas sur le niveau d'ensemble de fiabilité de l'enquête qui est de bonne qualité.

Celle-ci est tout d'abord **significative de la réalité de la globalité des PRE** puisque tous y ont répondu.

De plus, l'investissement important des coordonnateurs pour y répondre ainsi que la mise en place d'une assistance téléphonique pour expliquer certaines questions a permis d'assurer **un bon niveau qualitatif des réponses fournies**.

De fait, très peu de réponses « aberrantes » ont été repérées, et lorsque tel a été le cas (par exemple un nombre de poste de coordonnateur inférieur à 1, un équivalent temps plein de coordonnateur à 80 pour 0,80, etc.), elles ont été systématiquement corrigées.

Cela en fait donc un outil qui permet effectivement d'avoir une photographie nationale fiable de la réalité des PRE.

Ce présent rapport constitue **le rapport national d'analyse des résultats de l'année 2011**.

1 > Les territoires couverts par les PRE

491 PRE ont répondu à l'enquête cette année, dont 470 en France métropolitaine et 21 dans les départements d'Outre-Mer. Au total, ce sont 1436 quartiers en ZUS / CUCS et/ou RAR qui sont directement concernés par un projet de réussite éducative, dont 802 quartiers en CUCS de niveau 1.

On constate, par rapport à l'enquête menée en 2010, une légère diminution du nombre de PRE, étant donné plusieurs regroupements de PRE désormais intercommunaux et l'arrêt de quelques PRE, plus nombreux que les PRE nouvellement créés cette année. On constate également une légère diminution du nombre de quartiers ZUS / CUCS et/ou RAR couverts par le dispositif qui passent de 1628 à 1436 qui s'explique en partie par le fait qu'une dizaine de PRE ait été interrompus. En revanche, le nombre de quartiers en CUCS de niveau 1 augmente légèrement par rapport à l'an dernier, passant de 785 à 802.

On se situe aujourd'hui davantage dans **une logique de développement des projets de réussite en cours** que de mise en route de nouveaux projets, avec une amorce de **recentrage sur les quartiers les plus prioritaires** au titre de la politique de la ville.

2 > Les partenaires mobilisés au sein des PRE

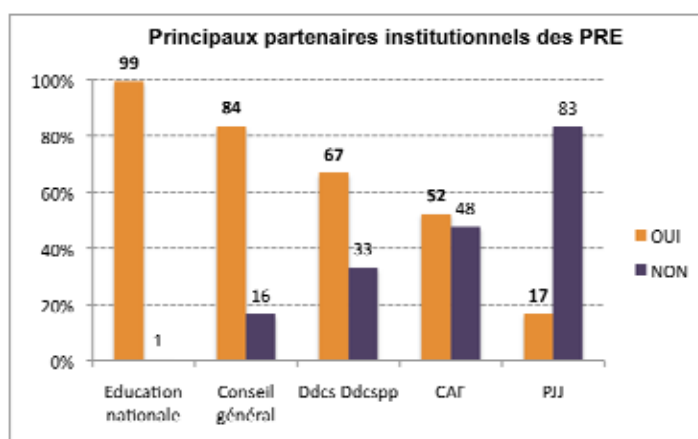
2.1 > Une forte capacité des PRE à mobiliser les partenaires

Parmi les **partenaires institutionnels** présents au sein des PRE, **l'Education nationale et les Conseils généraux** occupent une place de choix puisque les coordonnateurs déclarent qu'ils s'impliquent respectivement dans 99% et 84% des PRE.

L'implication de l'Education nationale se traduit concrètement sur le terrain puisque les établissements scolaires orientent 68% des enfants en direction du dispositif.

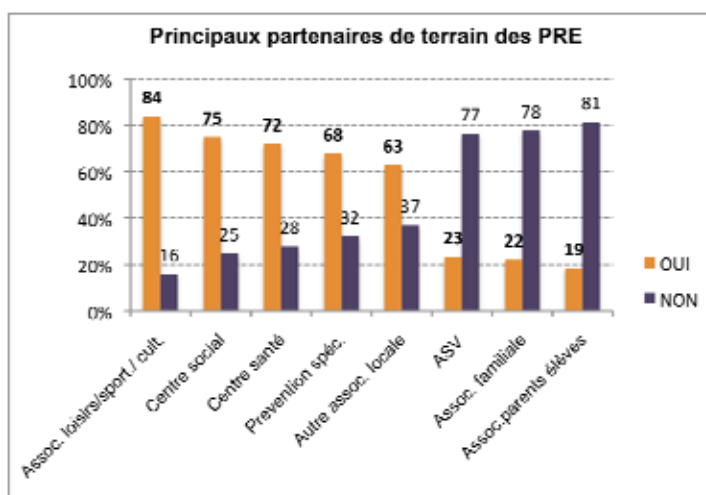
Les coordonnateurs déclarent ensuite que les Directions départementales de la cohésion sociale ou de la cohésion sociale et de la protection des populations s'impliquent dans les deux tiers des projets, soit une part plutôt importante.

Les Caisses d'Allocations Familiales participent à un peu plus de la moitié des PRE (52%). La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), citée par 17% des projets, paraît quant à elle un peu en retrait par rapport aux autres partenaires.



En ce qui concerne le nombre moyen de partenaires institutionnels par PRE qui témoigne de la diversité des partenaires mobilisés par le dispositif, il s'élève à plus de 3 partenaires différents par projet.

Parmi les principaux partenaires de terrain, **les associations de loisirs, sportives ou culturelles arrivent en tête**, citées par 84% des PRE. **Les centres sociaux, les centres de santé, la Prévention spécialisée et les associations locales autres**, respectivement cités par 75%, 72%, 68% et 63% des PRE, sont des partenaires également très présents dans la mise en œuvre des actions. Les parents, représentés par les associations familiales et les associations de parents d'élèves, participent à environ un tiers des projets, soit une part relativement importante. Enfin, les Ateliers Santé Ville sont présents dans 23% des projets.



Concernant le nombre moyen de partenaires de terrain par PRE, il est également élevé puisqu'il est en moyenne de plus de 4 partenaires différents par projet.

Ces taux de participation élevés des différents acteurs institutionnels et de terrain témoignent de la capacité des PRE à fédérer autour de la réussite éducative de l'enfant des partenaires nombreux et de différents champs (scolaire, social, socio-culturel, etc.). On constate d'ailleurs que plus les PRE sont anciens, plus le nombre moyen de partenaires de terrain est important : il est de 4,6 pour les PRE ayant démarré en 2005 et de 3,7 pour les PRE ayant débuté en 2011. Pour autant, cet écart, s'il est notable, n'est pas très important (+0,9) : il semble donc que ce soit plutôt la nature du

dispositif (son portage par une structure juridique partenariale et à comptabilité publique propre, son équipe pluridisciplinaire cheville ouvrière des parcours, etc.) qui induit rapidement un mode de fonctionnement partenarial.

Année de démarrage des PRE	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre moyen de partenaires de terrain	4,8	4,4	4,2	4,2	4,3	3,8	3,7

La présence de partenaires multiples et variés est d'autant plus importante que plus il y a de partenaires impliqués dans les projets, **plus il y a diversification en amont des institutions ou structures qui orientent les enfants vers le PRE**, et **plus il y a diversification en aval des thématiques d'intervention** du dispositif.

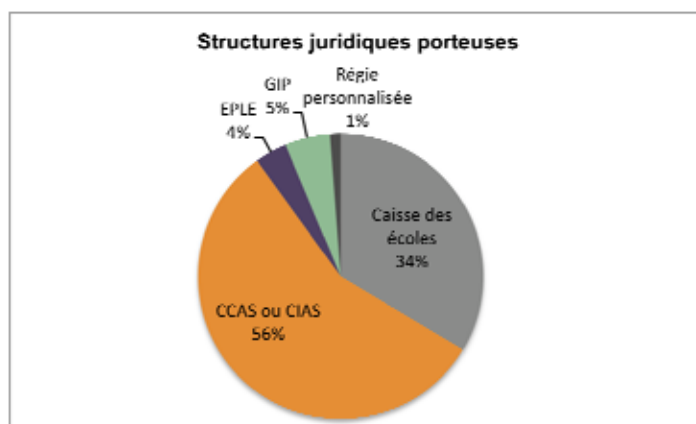
- Concernant l'orientation des enfants vers le dispositif, plus le nombre moyen de partenaires institutionnels ou de terrain est élevé, moins la part des enfants orientés par l'Education nationale est importante même si celle-ci demeure élevée (73% lorsque les PRE déclarent 1 à 2 partenaires institutionnels et 67% lorsqu'ils en déclarent 3 à 5 ; 71% pour les PRE avec 1 à 4 partenaires de terrain et 65% pour ceux qui en ont 5 à 8).
- Concernant la thématique prioritaire des PRE, on constate, même si les écarts repérés ne sont pas très importants, que moins la part des enfants orientés par l'Education nationale est importante, moins la thématique prioritaire d'intervention est scolaire. Lorsque la part des enfants orientés par l'Education nationale est inférieure à 50%, la thématique scolaire apparaît en première position pour 40% des PRE et la thématique loisirs pour 16%. En revanche, lorsqu'elle est supérieure ou égale à 50%, elle apparaît prioritaire pour 46% d'entre eux et la thématique loisirs pour 4%.
- On constate également que plus les partenaires impliqués dans le projet sont nombreux, et moins la thématique prioritaire est scolaire, même si elle reste la plus importante. Lorsque les PRE ont 1 à 2 partenaires institutionnels, le scolaire est la thématique prioritaire pour 49% d'entre eux, alors que lorsqu'ils en ont 3 à 5, elle est prioritaire pour 43%.

Si la présence de partenaires de différents champs d'intervention favorise la prise en compte de la globalité des difficultés et des domaines de propositions possibles pour l'enfant, on ne repère pas de corrélation entre certains types de partenaires autres que l'Education nationale, et des domaines prioritaires d'intervention liés, par exemple la CAF avec le soutien aux parents, le Conseil général avec la santé, le soutien à la parentalité.

2.2 > Les structures juridiques et leur capacité à fédérer le partenariat

Les structures juridiques porteuses des PRE sont **principalement des CCAS/CIAS et des Caisses des écoles** (respectivement 56% et 34%). Les GIP, les EPLE et les Régies personnalisées sont nettement moins représentés, avec respectivement 5%, 4% et 1%

des projets. Cette répartition par type de structure juridique porteuse est **stable par rapport à 2010**.



En moyenne, quelle que soit la structure juridique porteuse, les PRE mobilisent au niveau institutionnel 1 à 2 partenaires pour 27,5% d'entre eux et 3 à 5 pour 72,5%. De ce point de vue, les Caisses des écoles et les CCAS/CIAS qui représentent la forte majorité des structures juridiques, ne se distinguent pas. En revanche, par rapport à cette moyenne, qui montre de manière générale la capacité des structures juridiques à fédérer les partenaires, **certains types de structures se distinguent**. Toute prudence gardée quant à ces résultats du fait de la faiblesse des effectifs évoqués (25 GIP et 18 EPLE au niveau national), il semble que les GIP soient davantage en capacité de fédérer des partenaires institutionnels (80% en ont 3 à 5 contre 72,5% en moyenne) et que **les EPLE semblent être en retrait sur ce point**, avec 61% d'entre eux comptant 3 à 5 partenaires, soit 11,5% de moins que la moyenne.

De fait, certains partenaires ont plus de facilité à s'impliquer au sein des GIP que des EPLE. C'est le cas par exemple du Conseil général. S'il s'implique en moyenne dans 84% des PRE, il l'est dans 92% des GIP et 61% des EPLE. C'est sans doute la coloration plus scolaire des PRE portés par des EPLE qui induit cette moindre propension à s'impliquer du secteur social. Il en est d'ailleurs de même pour les CAF, impliquées en moyenne dans 52% des PRE, qui sont présentes dans 39% des PRE portés par des EPLE.

2.3 > En plus de leur implication concrète, les partenaires soutiennent financièrement le PRE

> Montant et origine des co-financements et valorisations

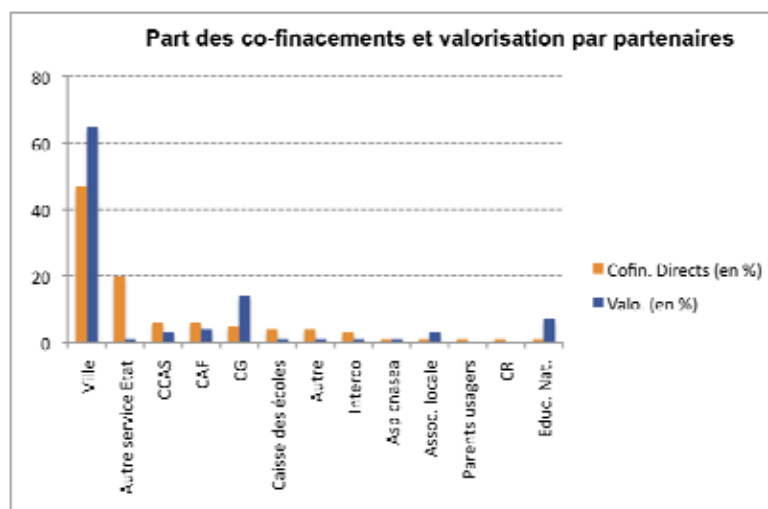
Pour l'année civile 2010, le montant total des contributions financières directes et de la valorisation s'élève à **46 943 600 €**, correspondant à **30 617 300 € de contributions financières directes** et **16 326 300€ de valorisation**.

	Co-financements directs	Valorisation	Total
Année civile 2010	30 617 300	18 326 300	48 943 600
Moyenne pour tous les PRE	62 367	33 261	95 628
Moyenne pour les sites qui en bénéficient.	Soit 71,6% des PRE	Soit 62,6% des PRE	Soit 90% des PRE (qui perçoivent soit fin, soit l'autre)
	87 229	53 180	140 409

En euros

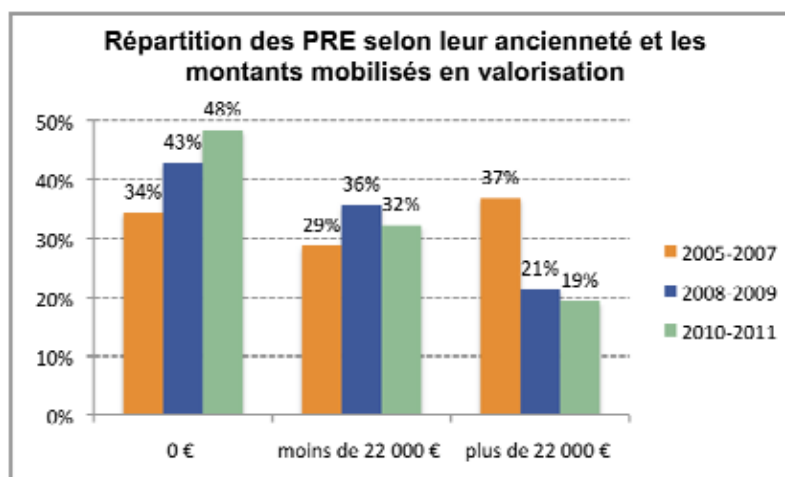
Par rapport aux résultats recensés en 2010 concernant l'année civile 2009, on constate **une légère diminution des montants alloués aux PRE** par les partenaires (- 3 353 300 € sur la valorisation et -1 942 300 € sur les contributions financières directes), même si les montants globalement alloués restent plutôt élevés, ainsi qu'une diminution du montant moyen par PRE en cofinancements et en valorisations.

L'origine des co-financements comme des valorisations est assez diversifiée. Plus d'une dizaine de partenaires y contribuent. Parmi ceux-ci, **les communes sont ceux qui s'impliquent le plus**, soit sous forme de contributions financières directes (47% du total des co-financements proviennent des communes), soit sous forme de valorisation (65% du total des valorisations). Les autres services de l'Etat en matière de contributions financières directes (20%) ainsi que les Conseils généraux en matière de valorisation (14%) sont les partenaires qui arrivent en deuxième position.

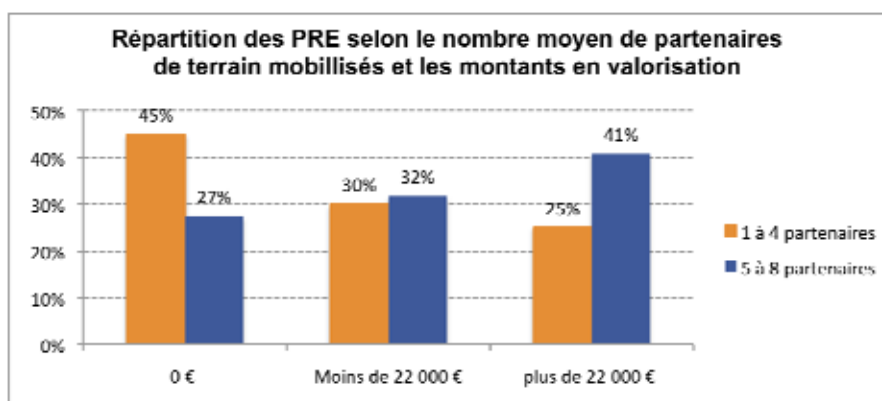


> **Les facteurs qui jouent sur la capacité à mobiliser co-financements et valorisations**

L'ancienneté du PRE est un facteur qui joue dans sa capacité à mobiliser des financements directs, mais encore plus des valorisations. Concernant le fait de recevoir des valorisations, ce qui est en moyenne le cas pour 62,5% des PRE, on constate que ceux qui ont démarré entre 2005 et 2007 en perçoivent pour 66% d'entre eux, contre 57% pour ceux qui ont démarré en 2008-2009 et 52% en 2010-2011. Concernant le montant des valorisations perçues, on constate que les PRE les plus anciens perçoivent des montants plus élevés que les PRE les plus récents.



Le nombre de partenaires moyens mobilisés par les PRE, dont on a vu qu'ils augmentaient en fonction de l'âge des dispositifs, est aussi en corrélation avec la capacité des projets à mobiliser des valorisations. En effet, **plus les PRE mobilisent un nombre moyen de partenaires institutionnels ou de terrain élevé, plus ils sont en capacité de recevoir des valorisations**. Ainsi, 27% des PRE qui mobilisent 5 à 8 partenaires de terrain ne perçoivent aucune valorisation, contre 45% pour ceux qui ne mobilisent que 1 à 4 partenaires. A l'inverse, 41% de ceux qui ont le plus de partenaires mobilisent plus de 22 000 € de valorisation, contre 25% pour ceux qui en ont le moins.

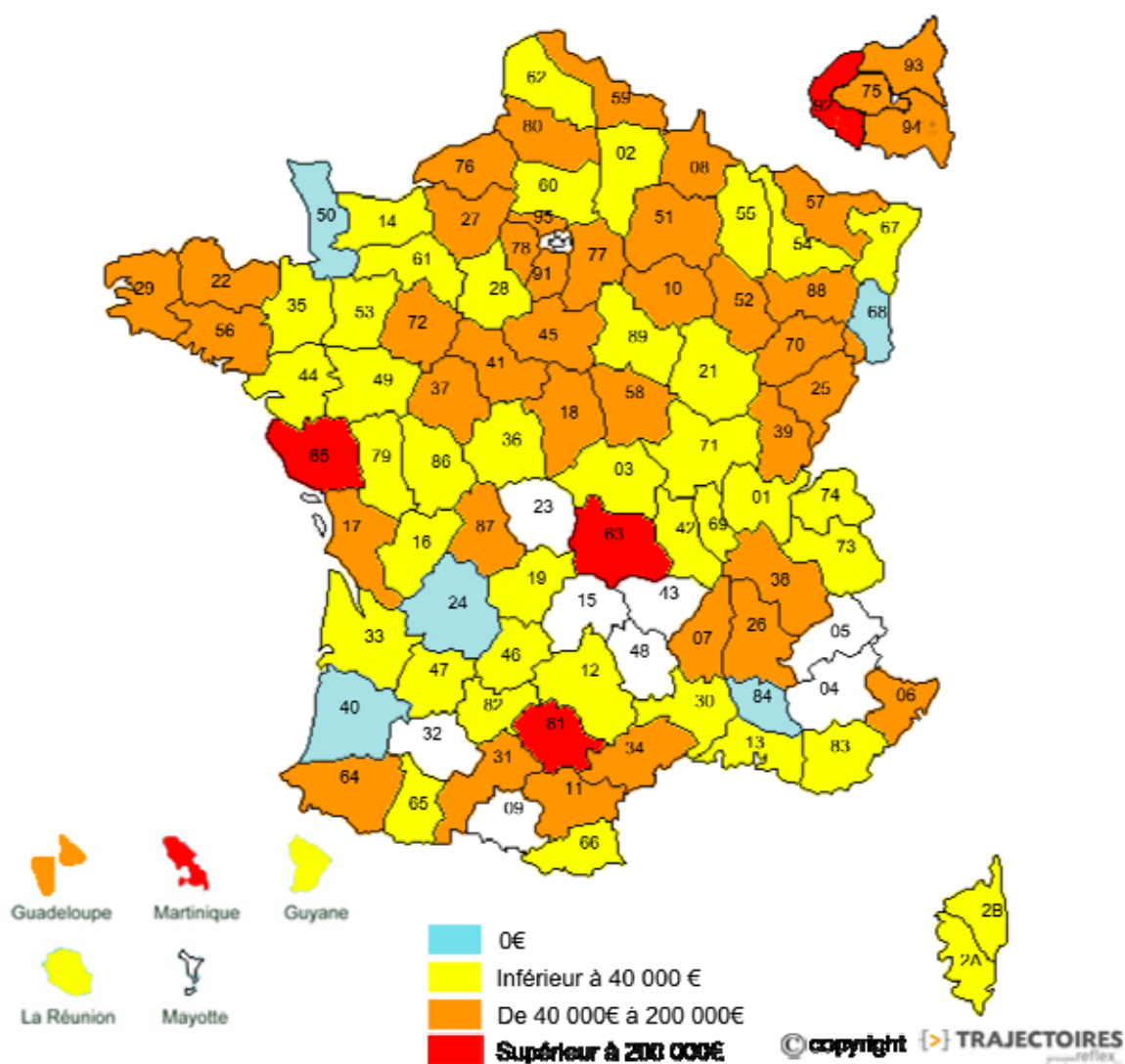


Le type de structure juridique peut également jouer sur la capacité des PRE à mobiliser des cofinancements directs et des valorisations. Même s'il est nécessaire de rester prudent avec ces résultats dans la mesure où les EPLE et les GIP représentent de relativement faibles effectifs (respectivement 18 et 25), il semblerait que les EPLE soient moins en capacité de mobiliser co-financements et valorisations, alors que c'est la situation inverse pour les GIP.

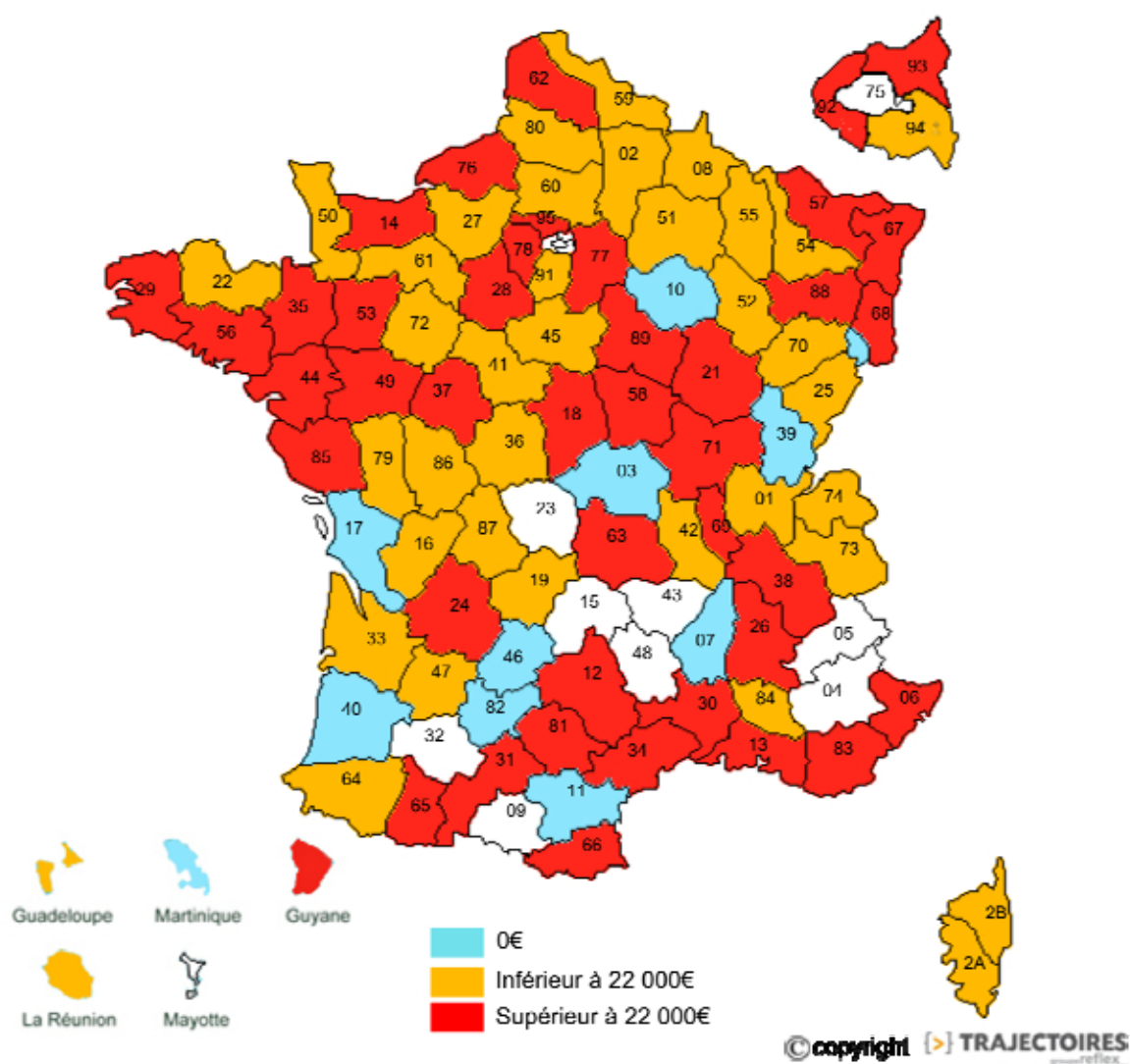
Il n'y a en revanche pas de lien identifié entre la nature de la thématique prioritaire d'intervention et le fait de recevoir ou non des contributions financières directes ou des valorisations.

> Des situations départementales différenciées

Le montant moyen de co-financements mobilisés par PRE par département



Le montant moyen de valorisations mobilisées par PRE par département



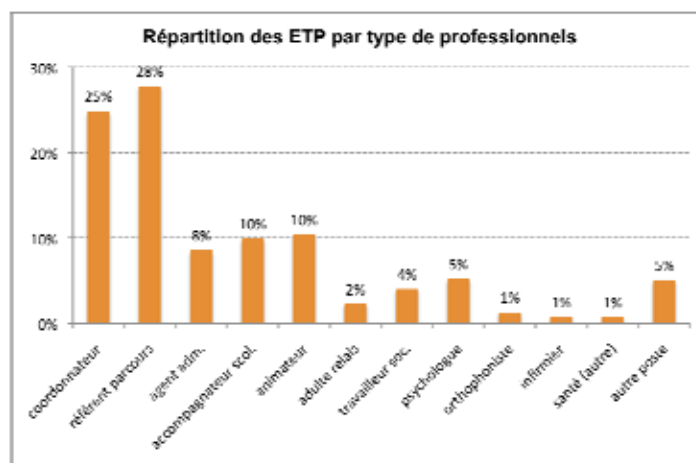
3 > Le fonctionnement des PRE

3.1 > Les postes et équivalents temps plein

Les PRE comptent au total 5417 postes pour mettre en œuvre le dispositif, correspondant à 1768 équivalents temps plein. Ainsi, **en moyenne par projet, cela correspond à 11 postes équivalents à 3,6 temps pleins.**

Les équivalents temps pleins sont constitués :

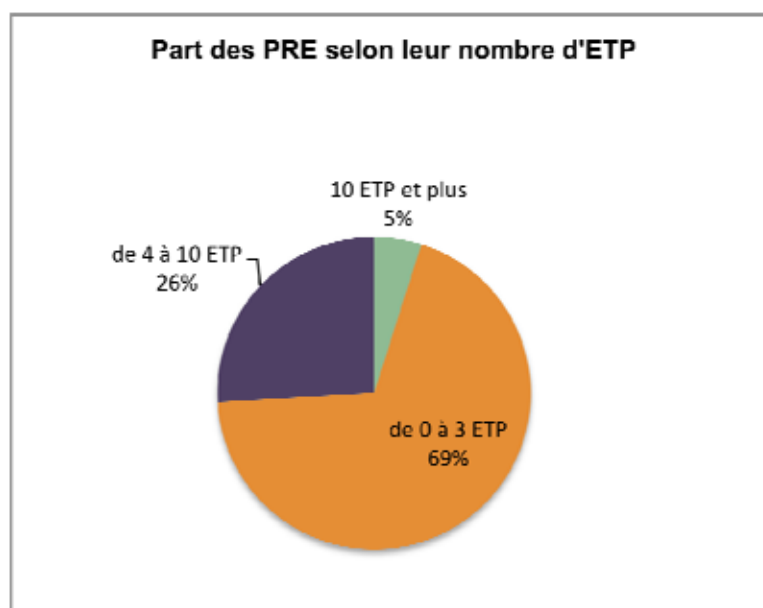
- Principalement de temps de **réfèrent de parcours** et de **coordonnateur** (pour 28% et 25% des ETP). Ces postes sont la cheville ouvrière du dispositif tant dans son organisation, ses liens avec le territoire et ses partenaires, son suivi d'activité (etc.) que dans la relation et l'accompagnement des enfants et des parents.
- Viennent ensuite les accompagnateurs scolaires et les animateurs (10% chacun de la totalité des ETP), devant les agents administratifs (8%).
- Si l'on regroupe les catégories des professionnels du champ de la santé (psychologues, psychomotriciens, orthophonistes, médecin, infirmier), ceux-ci représentent 8% des ETP. Les travailleurs sociaux sont moins présents avec 4% des ETP.



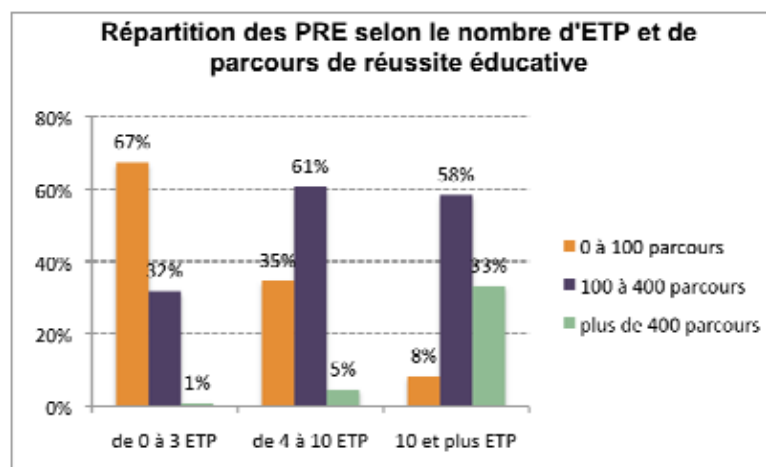
Par rapport à l'an dernier, on constate **une augmentation du temps consacré à la référence de parcours** (passé de 17% des ETP à 28%), parallèlement à une diminution du temps d'intervention des animateurs et des travailleurs sociaux (respectivement -5 points et -4 points).

Si la moyenne est de 3,6 temps pleins par projet, on constate néanmoins qu'il existe **d'assez grandes disparités** sur ce point entre les PRE. Si 69% des PRE fonctionnent avec moins de 4 temps pleins, 26% en mobilisent 4 à 10, et 5% plus de 10. En témoigne

aussi l'écart important qui existe entre les PRE qui utilisent le moins d'équivalents temps plein (parfois moins de 1) et ceux qui en mobilisent le plus (jusqu'à 45).



Pour autant, on constate qu'il existe globalement **une corrélation entre le nombre d'équivalents temps pleins et le nombre de parcours**. En effet, parmi les PRE mobilisant au plus 3 équivalents temps pleins, 67% ont construit au plus 100 parcours. A l'inverse, parmi les PRE comportant 10 équivalents temps pleins et plus, 58% ont construit de 100 à 400 parcours, et 33% plus de 400 parcours. Ainsi, en moyenne, plus le nombre d'équivalents temps pleins est élevé, plus le nombre de parcours est important.



On constate aussi que plus le nombre d'équivalents temps pleins est important et **plus l'activité du PRE est également renforcée en termes de lien avec les partenaires de terrain et de rythme des réunions des équipes pluridisciplinaires**. En effet :

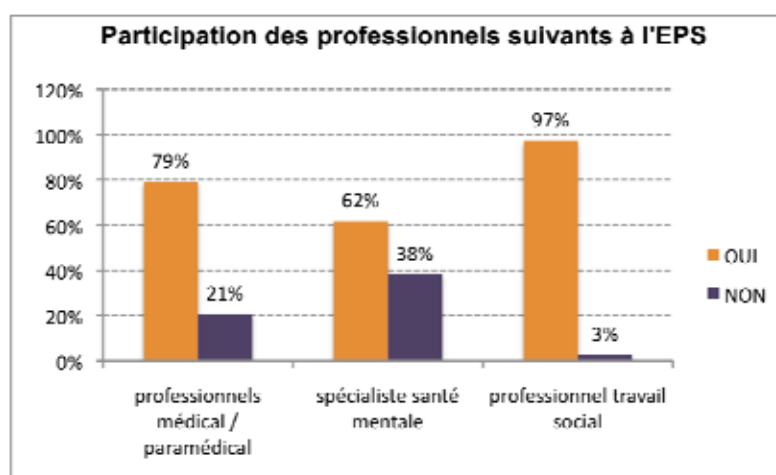
- Alors que les PRE bénéficiant de 0 à 3 temps pleins travaillent en moyenne avec 5 à 8 partenaires pour 41% d'entre eux, c'est le cas de 45% des PRE qui ont de 4 à 10 temps pleins, et de 67% pour ceux qui en ont plus de 10.

- Concernant le nombre moyen annuel de réunions des équipes pluridisciplinaires, alors que les PRE bénéficiant de 0 à 3 temps pleins comptent pour 71% d'entre eux un nombre moyen annuel d'EPS entre 0 et 10, c'est le cas de 61% des PRE comptant 4 à 10 temps pleins et de 46% de ceux qui bénéficient de plus de 10 temps pleins.
- A l'inverse, alors que les PRE avec 0 à 3 temps pleins comptent pour 28% d'entre eux une moyenne annuelle de réunions des EPS de plus de 10, c'est le cas de 39% des PRE avec 4 à 10 temps pleins, et de 54% de ceux qui en ont 10 et plus.

3.2 > Des équipes pluridisciplinaires de soutien nombreuses et particulièrement actives

On compte pour 2011 un total de 1714 équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS). Ce nombre est en légère augmentation par rapport à la précédente enquête (+7%)².

Concernant la composition des EPS, la quasi totalité des PRE déclarent la présence d'un travailleur social (assistante sociale, éducateur, etc.). Dans 79% des cas, elles comprennent également un professionnel médical ou paramédical, auquel vient s'ajouter, pour 62% un spécialiste de la santé mentale. Par rapport à l'an dernier, la présence des travailleurs sociaux au sein des EPS est stable³. On relève ainsi une composition variée des EPS qui associent effectivement des champs de compétences diversifiés dans l'objectif de considérer les difficultés de l'enfant pris dans sa globalité.



En moyenne, les EPS se réunissent **14 fois par an**, soit un peu plus d'une fois par mois. Le rythme des réunions est légèrement plus soutenu que l'an dernier (13 réunions annuelles). Le délai moyen entre le moment où un enfant est orienté vers l'EPS et l'examen de sa situation par l'équipe est de **19 jours**, soit un délai stable par rapport à l'an dernier. Les EPS sont ainsi actives, et particulièrement **réactives**, ce qui constitue une plus-value importante du dispositif.

² Nous avons supprimé de ce total les PRE qui déclaraient 70 EPS et plus.

³ Il n'est pas possible de mesurer l'évolution concernant la présence des professionnels médical et paramédical et des spécialistes de la santé mentale dans la mesure où les questions ont évolué.

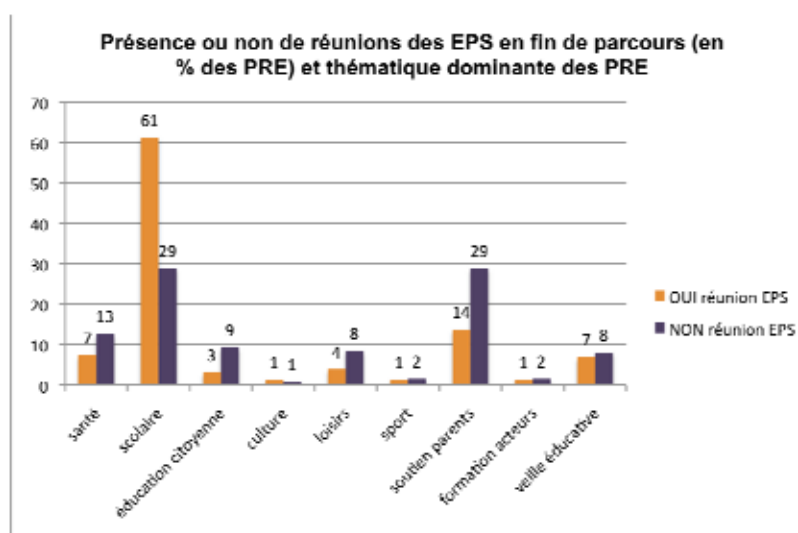
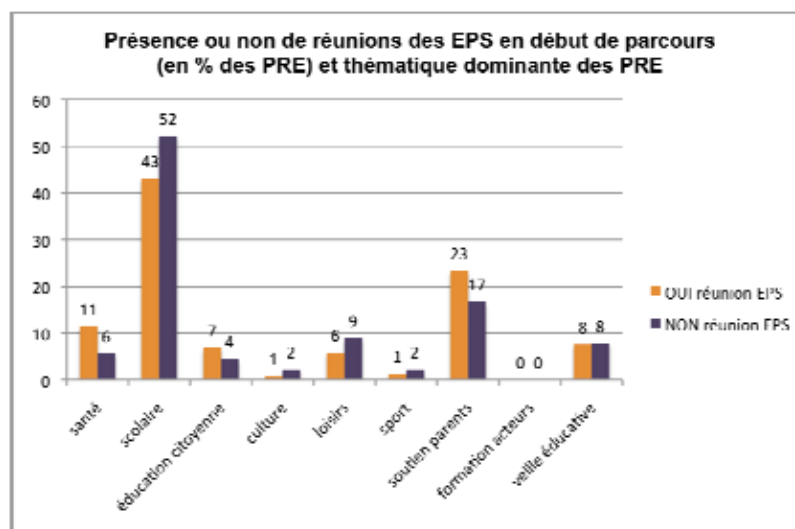
Ces équipes pluridisciplinaires sont en outre **les lieux où se construisent effectivement les parcours individualisés de réussite**. En effet, on constate que plus il y a des réunions des EPS nombreuses, plus la part des parcours individualisés de réussite est importante par rapport à celle des autres bénéficiaires. Parmi les sites qui comptent plus de 10 réunions annuelles des EPS, 64% comptent plus de 75% d'enfants en parcours individualisés par rapport à l'ensemble des enfants pris en charge. En revanche, les sites qui comptent moins de 10 réunions annuelles de l'EPS totalisent 50% de parcours.

En termes de suivi des parcours, **81% des PRE affirment que les EPS se sont prononcées en début de parcours** sur la situation des enfants dont le parcours a démarré durant l'année scolaire 2010-2011. Il s'agit d'une part très majoritaire, mais près de 20% ne passent pas par ce type de démarche qui permet, à l'entrée dans le parcours, d'analyser la situation de l'enfant et de sa famille de manière pluridisciplinaire. Cette donnée est confirmée par le fait que l'on repère, à travers l'enquête, qu'il y a plus d'enfants en parcours individualisés que d'enfants dont la situation a été examinée en EPS (+12%). Lorsque les enfants sont en cours de parcours de réussite éducative, 51% des PRE déclarent que les EPS se sont prononcées sur certains enfants, 45,5% sur tous les enfants, et seulement 3,5% sur aucun enfant. Enfin, 66% des PRE affirment que les EPS se sont prononcées sur les enfants en fin de parcours, et que **33% ne l'ont pas fait**. Ainsi, les EPS sont fortement mobilisées sur la construction et le suivi des parcours, il existe des marges de progression, pour une partie des PRE, à la sollicitation de certaines EPS à deux moments clés du parcours : celui de l'entrée et donc du diagnostic, et celui de la sortie, qui pose la question de la capacité des familles à pouvoir se passer du dispositif et des relais existants au sein du droit commun. Enfin, en moyenne, 35% des PRE déclarent que l'enfant en parcours personnalisé rencontre 2 fois par mois un membre de l'EPS, 29% une fois par mois, 22% une fois par semaine, et 14% moins d'une fois par mois.



Le fonctionnement des EPS dans le suivi des parcours des enfants, de l'entrée à la sortie, est aussi lié en partie à la coloration thématique des PRE. En effet, on remarque que **plus les PRE ont une coloration scolaire, moins les PRE ont des EPS qui étudient la situations des enfants tout au long de son parcours**. Cela s'explique en partie par le fait que, dans certains PRE, les enfants se voient proposer des actions d'accompagnement à la scolarité pour une année scolaire, sans qu'ait été réalisé au

préalable un diagnostic pluridisciplinaire, le besoin principal résidant, selon les acteurs locaux, dans cet accompagnement scolaire.



Ce mode de fonctionnement induit également des rencontres moins fréquentes entre l'enfant et l'EPS. En effet :

- Pour les PRE où la fréquence moyenne de ces rencontres est de moins d'une fois par mois, la thématique prioritaire d'intervention est le scolaire pour 56% d'entre eux.
- A l'inverse, pour les PRE où la fréquence moyenne des rencontres est hebdomadaire, la thématique prioritaire d'intervention est scolaire pour 39% d'entre eux, laissant davantage la place au soutien aux parents, à l'éducation citoyenne.

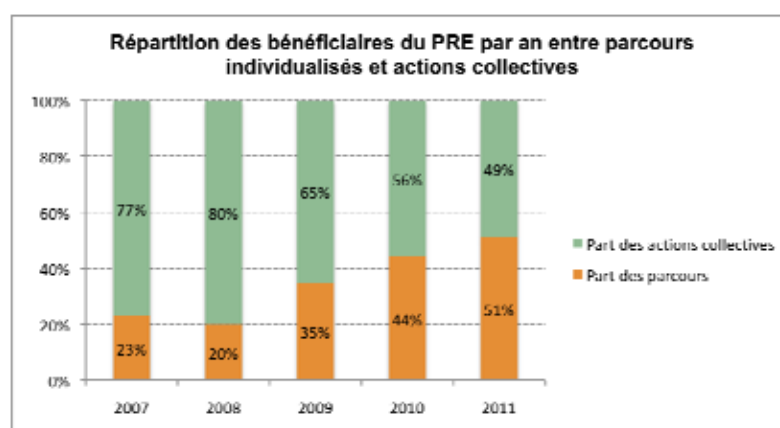
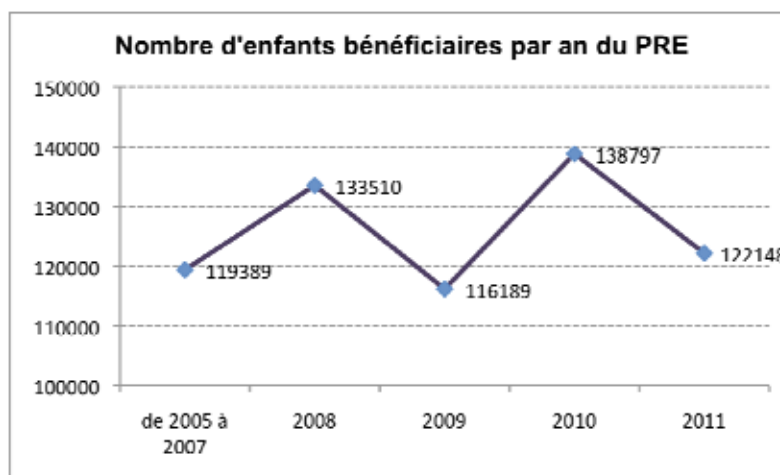
4 > Les enfants bénéficiaires du PRE

> Depuis l'origine du PRE, 630 030 bénéficiaires

Au total, depuis la mise en œuvre du PRE, ce sont **630 030 enfants qui ont bénéficié de la réussite éducative**. Leur nombre total a ainsi été multiplié par plus de 5 depuis 2007.

> Pour 2010/11, 122 148 bénéficiaires dont 51% sous forme de parcours individualisés

Pour 2011, ce sont au total **122 148 enfants** qui ont bénéficié de la réussite éducative. Si ce nombre total est en diminution par rapport à 2010 (-13,5%), on constate néanmoins que le nombre de parcours individualisé est quant à lui en augmentation, passant de 59 600 en 2010 à 62 635 en 2011 (soit +5%). Ceci s'explique par le fait que, pour la première fois depuis la mise en œuvre du dispositif, **la part des parcours individualisés est supérieure à la part des enfants bénéficiant d'actions collectives pour les enfants pris en charge par le PRE dans l'année.**

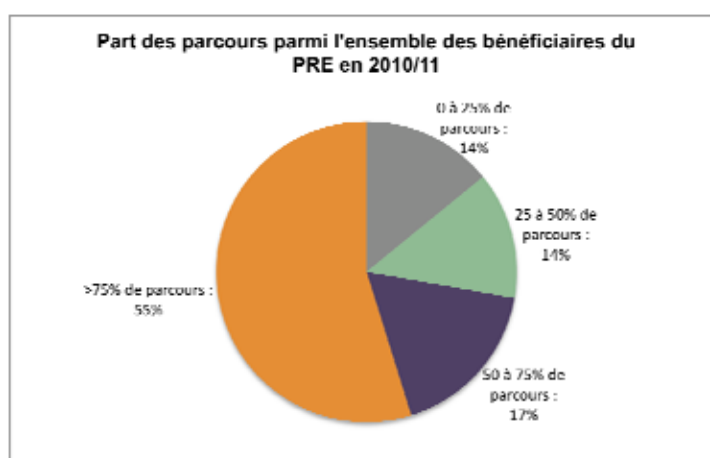


Ainsi, avec 51% de parcours individualisés parmi l'ensemble des enfants bénéficiaires du PRE dans l'année scolaire 2010/11, on assiste à **une inversion de la tendance dominante jusque là** et à un **processus d'individualisation du dispositif**, où les parcours deviennent majoritaires.

> **Une situation très différenciée selon les sites**

Pour autant, au-delà de cette moyenne, il est important d'analyser le détail des dispositifs dans la mesure où il existe des écarts très importants entre les PRE sur la répartition entre part de parcours individualisés et part d'enfants qui sont uniquement en actions collectives.

Il est tout d'abord important de constater qu'une majorité de PRE (55%) dispose, pour l'année scolaire 2010/2011 de plus de 75% de parcours individualisés par rapport à l'ensemble des enfants bénéficiaires. 17% disposent de plus de 50% à 75% de parcours individualisés, et 28% comptent au maximum 50% de parcours (respectivement 14% avec 0 à 25%, et 14% de 25 à 50%).



Ainsi, un peu plus d'un quart des PRE font considérablement baisser la part de parcours sur l'ensemble des dispositifs, et faussent globalement la réalité des dispositifs. En effet, si on ne considère que les PRE qui comportent plus de 50% de parcours individuels, soit **près des trois quarts du total des dispositifs, la part des parcours individuels par rapport aux autres bénéficiaires s'élève à 85%**.

➤ **268 PRE avec plus de 75% de parcours individualisés**

Parmi eux, **162 PRE** (soit 60%) ont une compréhension stricte de la réussite éducative puisqu'ils ne comptent que des parcours individualisés et aucun autre bénéficiaire. Ils se distinguent plus fréquemment de la moyenne par le fait qu'ils disposent plus souvent de 4 à 10 équivalents temps pleins (29% contre 26%). Comme vu précédemment, l'activité des équipes pluridisciplinaires y est également plus soutenue (38% contre 33% en moyenne se réunissent plus de 10 fois par an). Le nombre de parcours construits est plus élevé que la moyenne (46% ont entre 100 et 400 parcours contre 41% en moyenne). Ils travaillent sur le terrain avec un nombre de partenaires globalement plus élevé que la moyenne (46% ont 4 à 8 partenaires contre 43% en moyenne). Ils bénéficient davantage de valorisations (65% contre 63% en moyenne), et moins souvent de co-financements directs (66% contre 71%).

➤ **85 PRE avec 50 à 75% de parcours individualisés**

Ceux-ci se situent dans la moyenne de l'ensemble des PRE. Ils se distinguent principalement sur trois critères : le fait de construire un nombre de parcours supérieur à la moyenne (48% ont entre 100 et 400 parcours contre 41% en moyenne), la fréquence des réunions des EPS moindre (<10 réunions par an pour 73% contre une moyenne de 67%), et la plus forte capacité à mobiliser des valorisations pour 71% d'entre eux (contre 63% en moyenne).

➤ **67 PRE avec 25 à 50% de parcours**

Ces projets fonctionnent davantage avec au plus trois équivalents temps pleins (72% contre 69% en moyenne). Les équipes pluridisciplinaires se réunissent moins souvent que la moyenne (78% d'entre eux ont des EPS qui se réunissent moins de 10 fois par an, contre 67% en moyenne). Le nombre de parcours construits est plus souvent entre 0 et 100 (pour 66% d'entre eux contre 56% en moyenne). Ils bénéficient moins souvent de valorisations (51% en perçoivent contre 63% en moyenne), mais plus souvent de co-financements directs (79% contre 71% en moyenne).

➤ **69 PRE avec moins de 25% de parcours**

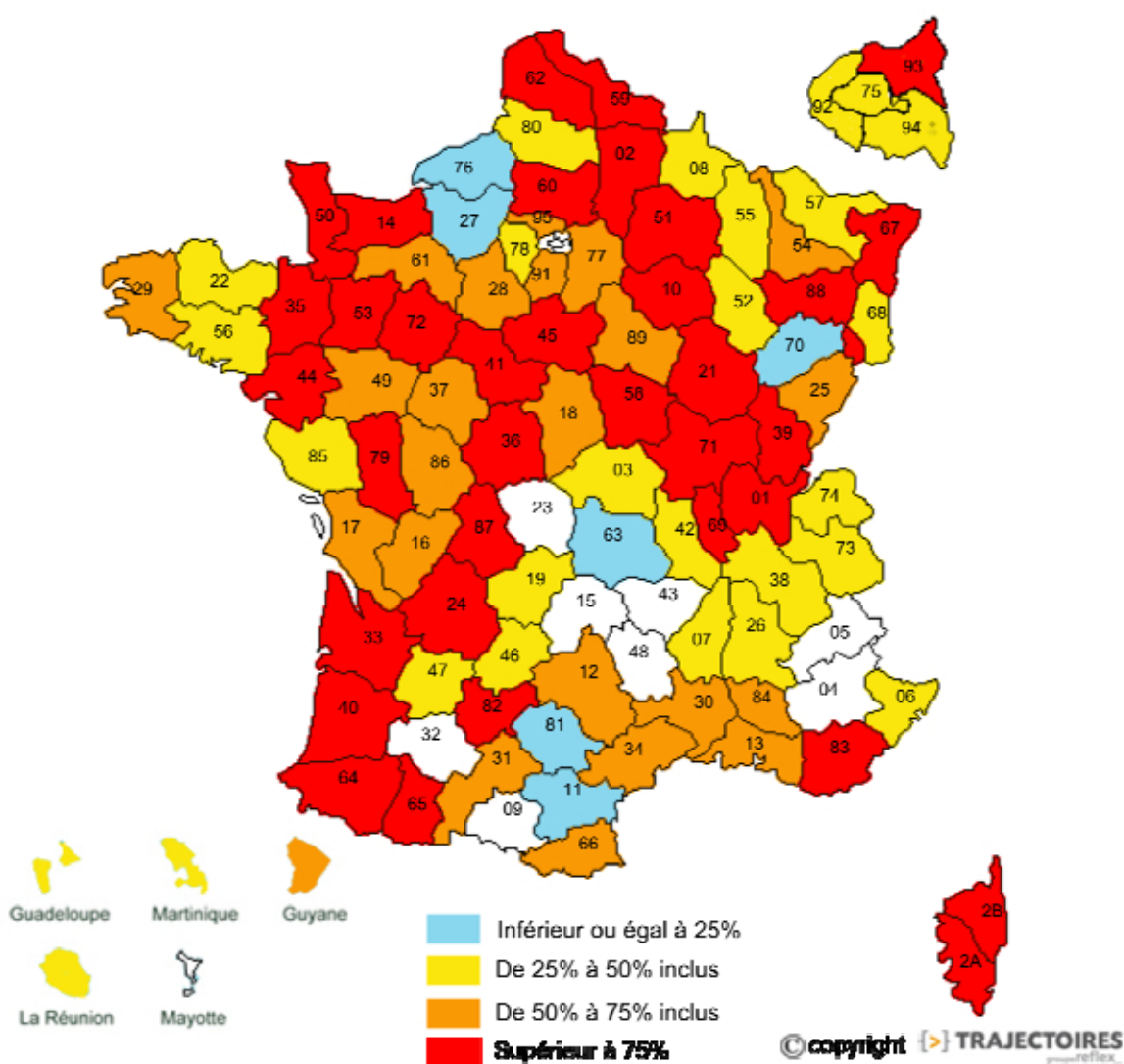
Nous repérons globalement les mêmes critères de différenciation que pour la catégorie ci-dessus. 75% fonctionnent avec au maximum 3 équivalents temps pleins (contre 69% en moyenne). Ils travaillent sur le terrain avec un nombre de partenaires moins élevé (35% ont 4 à 8 partenaires contre 43% en moyenne). La fréquence des réunions des EPS est globalement moins élevée (moins de 10 fois par an pour 71% d'entre eux contre une moyenne de 67%). Le nombre de parcours est plus bas (81% ont entre 0 et 100 parcours contre 56% en moyenne). Ils bénéficient moins souvent de valorisations (57% en reçoivent contre 63% en moyenne), mais aussi plus souvent de co-financements directs (87% contre 71%).

Afin de mieux comprendre la réalité des PRE de ces deux dernières catégories (moins de 50% de parcours individualisés), nous proposons, en fin de document, une partie qui leur est consacrée.

> **La part des parcours individualisés selon les départements**

La carte présentée ci-dessous présente la répartition parcours individualisés/autres bénéficiaires par département. Elle est néanmoins à lire avec prudence car au sein d'un même département, on peut retrouver des situations aussi variées que celles décrites précédemment, avec par exemple un site qui pèse lourd en collectif et une moyenne départementale qui de fait, ne reflète pas la pleine réalité des dispositifs du département.

Part des parcours individualisés par rapport au total des enfants bénéficiaires du PRE par département



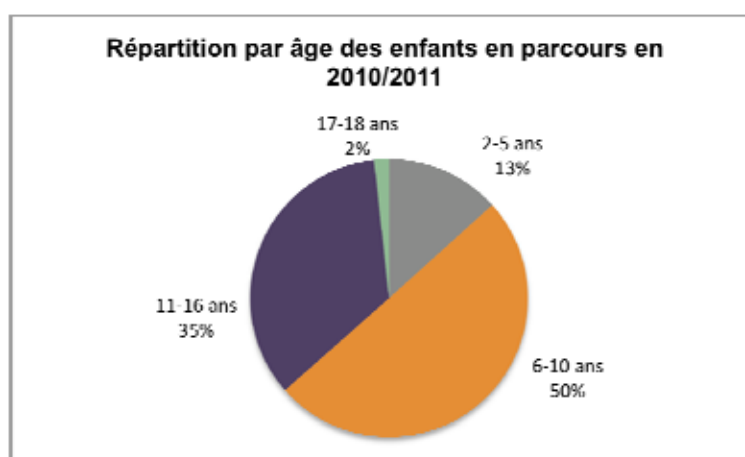
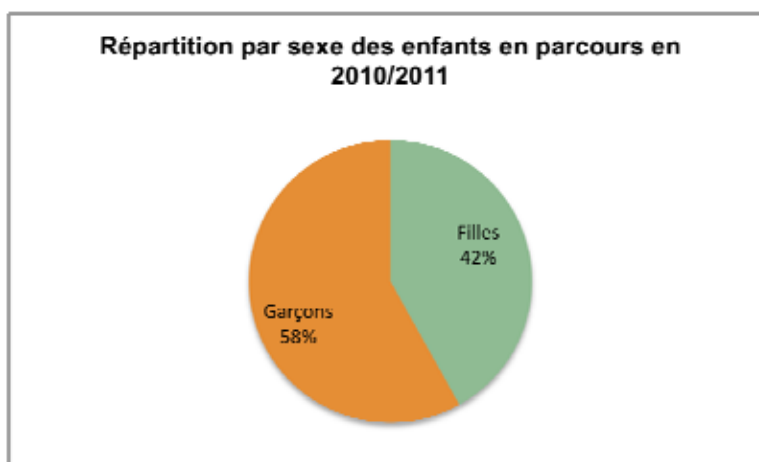
> **Le PRE, un rôle d'orientation vers le droit commun**

Outre la construction de parcours individualisés de réussite éducative, le PRE possède aussi un rôle d'orientation de certains enfants vers le droit commun lorsque leurs difficultés en relèvent. Pour l'année scolaire 2010/11, ce sont ainsi 5 854 enfants qui ont été orientés vers les services de droit, le plus souvent après l'examen de leur situation par les équipes pluridisciplinaires de soutien. Ceux-ci ne sont pas compris dans le nombre de bénéficiaires directs (en parcours ou autres bénéficiaires) précédemment évoqué.

5 > Les enfants en parcours et les principales thématiques d'intervention des PRE

> **Un peu plus de garçons et une majorité de 6-10 ans parmi les enfants en parcours**

Parmi les enfants en parcours personnalisé de réussite éducative durant l'année scolaire 2010/11, **la majorité sont des garçons** (58%) et 42% des filles. Il n'y a pas de différence en termes de répartition par sexe selon l'âge. **La moitié a entre 6 et 10 ans** (50%). Viennent ensuite les adolescents (35% entre 11-16 ans), puis les tout petits (13% entre 2 et 5 ans), puis les jeunes de 16 ans (2%). Cette répartition est **stable** depuis 2007.



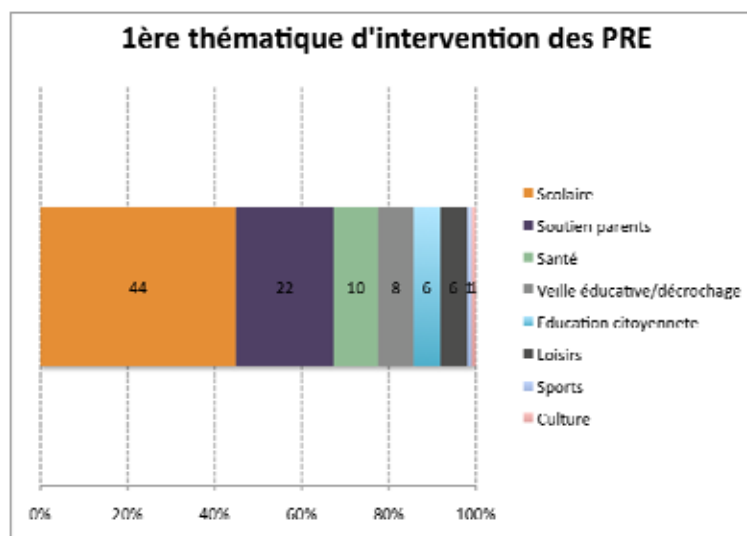
> **Les thématiques dominantes : le scolaire, le soutien aux parents et la santé**

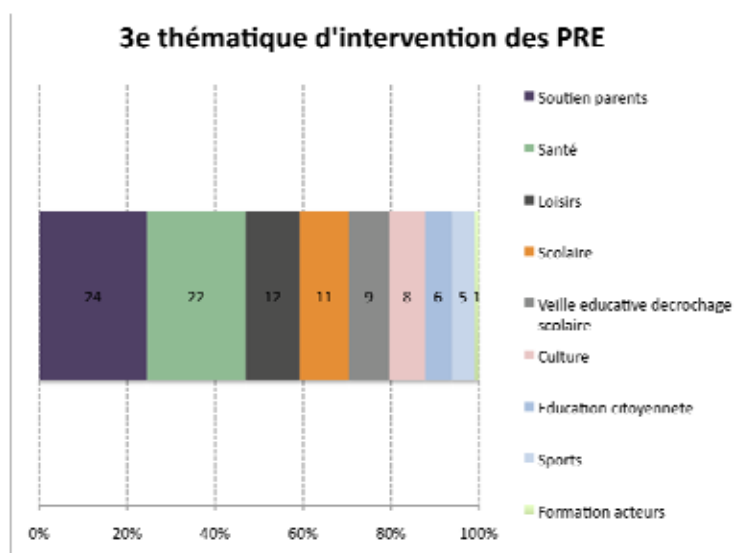
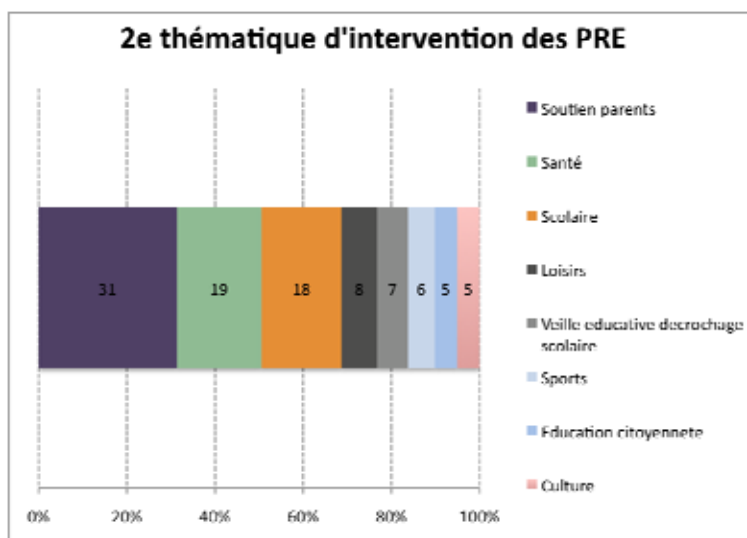
A l'exception de la formation des acteurs, l'ensemble des thématiques sont citées par les PRE parmi leurs domaines d'intervention. Les parcours sont donc composés d'actions dans divers champs qui tentent de prendre en charge l'enfant dans sa globalité.

Parmi les thématiques prioritaires, **le scolaire** arrive en première position avec 44% des dispositifs. Vient ensuite le soutien aux parents cité par 22% d'entre eux, devant la santé citée par 10%. La veille éducative, l'éducation à la citoyenneté et les loisirs apparaissent ensuite avec respectivement 8%, 6% et 6% des PRE. Le sport et culture sont cités par 1% seulement des projets.

Par rapport aux années précédentes, pour la thématique prioritaire, on constate une augmentation de la thématique scolaire (+5 points) qui rejoint ainsi la part observée en 2009. Le soutien aux parents, après avoir augmenté de 8 points entre 2009 et 2010, se stabilise en 2011.

La santé, en légère diminution par rapport à 2010 lorsqu'elle est citée en thème prioritaire, augmente en revanche sur les deuxièmes et troisièmes domaines prioritaires d'intervention du PRE (+3 points en thème 2 et +5 points en thème 3).





Si l'on croise le type de partenaires co-financeurs avec la thématique dominante d'intervention des PRE, il n'y a pas d'influences fortes qui ressortent particulièrement de l'enquête. Concernant les PRE où la commune, la CAF ou encore le Conseil général apporte des contributions financières directes, on remarque une part un peu plus importante que la moyenne de PRE dont la thématique prioritaire est le scolaire (respectivement 49%, 49% et 48%).

> Zoom sur l'intervention des PRE en matière d'accompagnement scolaire

Pour cette année, en moyenne pour les 66% des PRE qui ont répondu à cette question, 29% des financements de l'Acsé sont consacrés à l'accompagnement scolaire. Pour le tiers des PRE qui n'ont pas répondu⁴, il n'est pas possible de distinguer les non-réponses des sites où il n'y a pas de financements Acsé affectés à l'accompagnement scolaire. Il est donc nécessaire de rester très prudent avec cette part des financements Acsé affectée à l'accompagnement scolaire, qui est certainement un peu sur-représentée.

⁴ La réponse n'était pas obligatoire.

Parmi les sites qui consacrent plus de 30% des financements de l'Acisé à l'accompagnement scolaire, soit 120 PRE environ, la thématique prioritaire est beaucoup plus axée sur le scolaire (66% d'entre eux contre 44% en moyenne) et moins sur le soutien aux parents (13% contre 22%) ou la santé (7% contre 10%). C'est évidemment l'inverse pour les PRE qui affectent moins de 30% des financements Acisé à l'accompagnement scolaire pour qui le scolaire reste la thématique prioritaire mais de manière moindre (pour 37% d'entre eux) au profit du soutien aux parents (26% contre 22%), de la santé (12% contre 10%) et des loisirs (10% contre 6%).

> Zoom sur l'intervention des PRE en matière de prévention du décrochage

Une majorité des PRE (56%) ont établi des relations de travail avec les services académiques sur la question du décrochage scolaire. Ceci est plus vrai encore pour les PRE qui incluent des quartiers CUCS de niveau 1 où 64% ont établi des relations de travail avec les services académiques sur la question du décrochage. En revanche, il n'y a pas de différence, en matière de thématique prioritaire d'intervention, entre les PRE qui ont établi ces relations, et ceux qui ne l'ont pas fait.

Enfin, au total, 10 824 enfants parmi ceux qui sont en parcours de réussite éducative ont bénéficié d'une action de prévention du décrochage. Cela correspond à 17% de l'ensemble des enfants en parcours, soit une part relativement significative.

> Zoom sur les interventions relevant du soutien familial⁵

La presque totalité des PRE ont mis en place, pour l'année scolaire 2010/11, des interventions relevant du soutien familiale (96%), avec une moyenne de 4 actions de ce type par PRE. Ces actions se composent pour 73% d'accompagnements personnalisés de familles et pour 27% d'actions collectives à destination des familles.

Concernant les accompagnements personnalisés mis en place dans 96% des PRE, ils se composent à part égale d'accompagnements intrafamiliales (25% des accompagnements), de médiations familles/école (25%), d'accompagnements de familles en direction de travailleurs sociaux (25%) et vers d'autres services de droit commun (25%). Au total, ce sont 22 895 familles qui ont bénéficié de ce type d'accompagnements sur l'année scolaire 2010/2011.

Concernant les actions collectives en direction des familles mises en place dans 73% des PRE, elles se composent en majorité d'actions participatives avec les familles (57% des actions) devant des actions d'informations sur le PRE ou sur des thématiques précises (43%).

Les interventions en direction des familles sont donc importantes dans le cadre des PRE, notamment en matière d'accompagnements personnalisés.

> Zoom sur les actions santé⁶

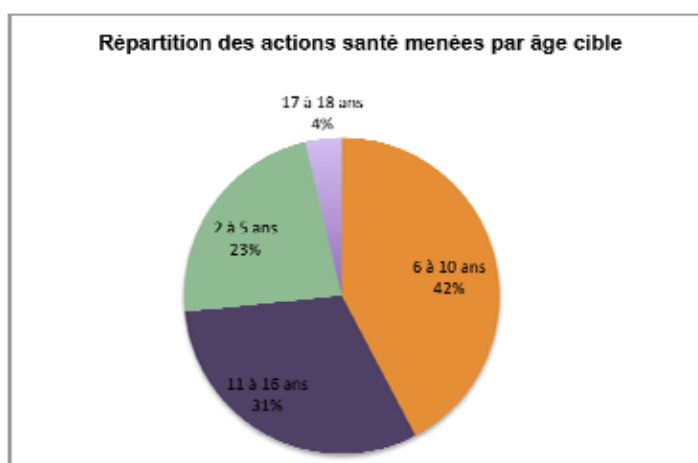
Une partie importante des PRE, soit 82%, ont développé des actions santé durant l'année scolaire 2010/11. Ce sont au total 2 860 actions santé qui ont été mises en place. Cela correspond à une moyenne de 6 actions santé en moyenne pour la totalité des PRE.

⁵ L'étude des interventions du PRE en matière de soutien familial est réalisée pour la première fois cette année dans le cadre de l'enquête nationale.

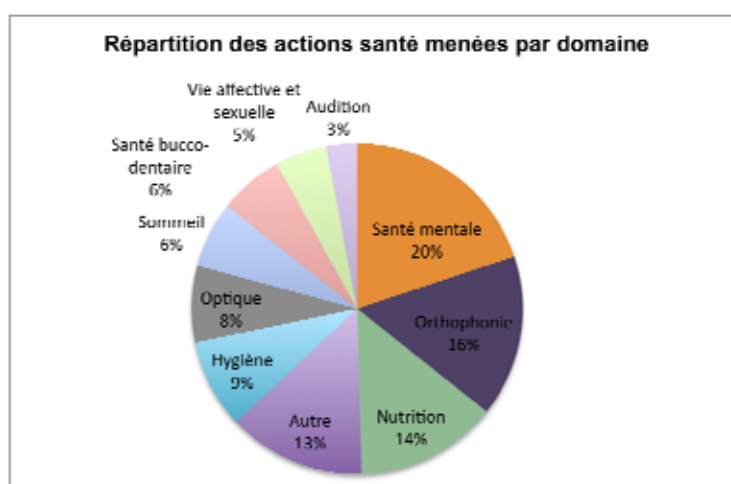
⁶ Il en est de même pour les interventions du PRE en matière de santé.

Parmi les PRE qui ont proposé des actions santé, 45% ont en développé 1 à 5, 34% 6 à 10, et 21% plus de 10.

Ce sont principalement les 6-10 ans et les 11-16 ans qui sont visés par les actions santé (qui portent respectivement à 42% et 31% sur ces publics). Les tout petits sont également concernés par près du quart de ces actions (23%). Celles-ci touchent en dernier lieu les 17-18 ans (4% des actions).



Parmi les domaines de santé traités par ces actions, celui de la santé mentale apparaît en première position puisqu'il représente 20% des actions. Viennent ensuite l'orthophonie (16%) et la nutrition (14%). L'hygiène, l'optique, le sommeil, la santé bucco-dentaire représentent respectivement 9%, 8%, 6% et 6% des actions. La vie affective et sexuelle et l'audition représentent chacune moins de 5% des actions.

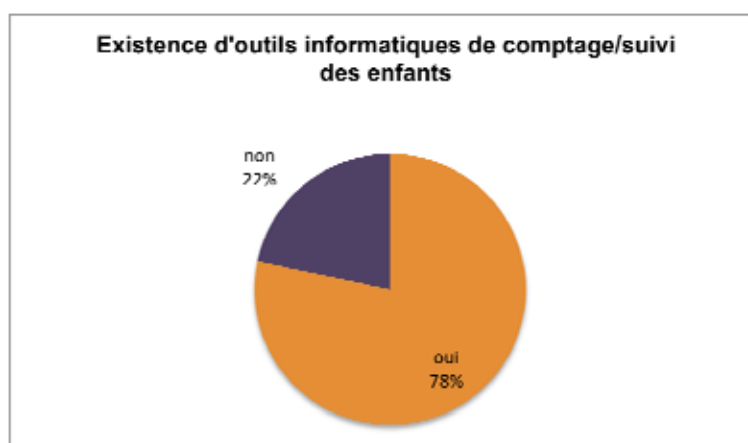


Les 2-5 ans sont davantage concernés par l'orthophonie (19% contre 16% en moyenne), l'audition (5% contre 3%) et le sommeil (9% contre 6%). Pour les 6-10 ans, il s'agit aussi plus souvent d'orthophonie (19% contre 16%) mais aussi d'optique (10% contre 7%). Les 11-16 ans et les 17-18 ans sont beaucoup plus concernés par des actions de santé mentale (respectivement 23 et 27% contre 20% en moyenne) et des actions en lien avec la vie affective et sexuelle (respectivement 10 et 21% contre 5% en moyenne).

Ce sont ainsi **14 053 enfants** qui ont bénéficié d'une action santé en 2010/11.

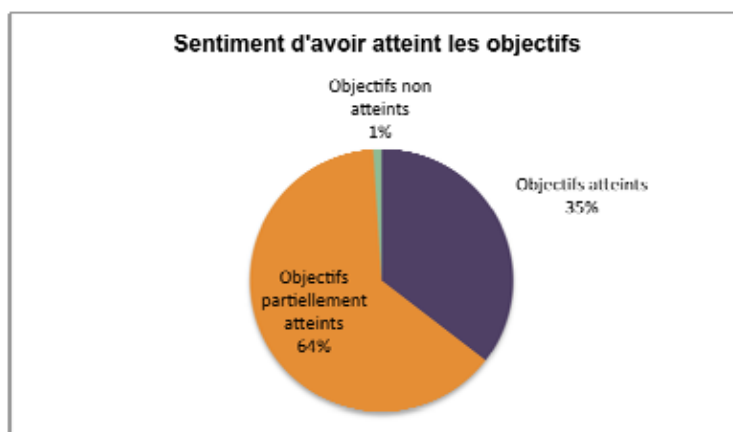
6 > Les outils de suivi des PRE

Une **forte majorité** des PRE (78%) possède des outils de comptage et de suivi des enfants bénéficiaires du PRE. Cette part est en légère augmentation depuis l'an dernier (+3 points). Il apparaît que les sites ont d'autant plus ce type d'outils qu'ils ont construit un nombre élevé de parcours et que la part des parcours individuels par rapport à l'ensemble des bénéficiaires est importante. En effet, parmi les PRE qui ont ce type d'outils, 48% comptent plus de 100 parcours contre 31% pour ceux qui n'en ont pas. 57% de ces PRE comptent plus de 75% de parcours individualisés parmi leurs bénéficiaires contre 44% pour ceux qui ne bénéficient pas d'outils de suivi. Le nombre d'enfants et leur accompagnement individualisé invitent ainsi certainement à structurer leur suivi à travers des outils informatiques.



Un peu plus des deux tiers des dispositifs ont également mené une évaluation durant l'année scolaire 2010/11 (69%), soit une part très importante. Parmi eux, 91% l'ont mené en interne et 9% ont eu recours à un service externe.

Enfin, 63,5% des PRE estiment avoir partiellement atteint les objectifs poursuivis par rapport aux enfants bénéficiaires en 2010/11, 35,5% estiment les avoir pleinement atteints et 1% avoir échoué. Il n'y a pas sur ce point de différence selon la part de parcours ou des autres bénéficiaires. Les réponses à cette question ne révèlent pas tant le fait que le PRE parvient ou non à atteindre ses objectifs, mais plutôt le regard que portent les coordonnateurs sur leur dispositif, dans le fait de savoir dans quelle mesure il a permis de faire évoluer la situation des enfants.



› CONCLUSION

Pour conclure, voici les **points saillants** qui émergent de l'enquête :

- En termes de nombre de PRE sur le territoire national, la réussite éducative a aujourd'hui atteint son « rythme de croisière ». Avec 491 PRE répondants à l'enquête, soit un nombre plutôt stable par rapport à l'an dernier, on se situe désormais dans **une logique de développement des projets en cours**.
- Le PRE est un dispositif qui possède **une forte capacité à mobiliser les partenaires** au niveau institutionnel et sur le terrain (respectivement 3 et 4 en moyenne par PRE). Si ces partenaires sont très variés et appartiennent à des champs professionnels différents (celui du social, du scolaire, de la santé, etc.), l'Education nationale et les Conseils généraux sont fortement impliqués, de même que les associations locales (de loisirs, sportives, culturelles, ou autres). C'est principalement la nature du dispositif (porté par une structure juridique partenarial à comptabilité publique, constitué autour d'une équipe pluridisciplinaire de soutien, etc.) qui facilite l'implication active des partenaires. Cette implication se traduit aussi par une participation relativement importante des partenaires sous forme de valorisations ou de contributions financières directes. Au total, 46 943 600 € viennent s'ajouter aux financements de l'Acisé en direction des PRE, dont un tiers sous forme de valorisations et deux tiers de contributions financières directes. Les communes soutiennent particulièrement le dispositif, sous forme de valorisations et de contributions financières directes.
- En termes de fonctionnement, la mise en œuvre des PRE est assurée d'une part par les équivalents temps pleins constitués en majorité des fonctions de coordination et de référence de parcours. Ceux-ci œuvrent au renfort des liens avec les partenaires et à la construction des parcours. D'autre part, les équipes pluridisciplinaires jouent un rôle important au cœur du dispositif : elles réunissent des professionnels de champs variés, elles se réunissent souvent, et sont **très réactives**. Le délai moyen entre le moment où la situation d'un enfant est orientée vers le dispositif et l'étude de sa situation par l'EPS est de seulement 19 jours.
- Concernant les enfants bénéficiaires du dispositif, **pour la première depuis sa mise en œuvre, la part des parcours individualisée est supérieure à la part des autres enfants bénéficiaires du dispositif**. Avec 51% de parcours individualisés de réussite parmi l'ensemble des enfants bénéficiaires du PRE dans l'année scolaire 2010/11, on assiste donc à une inversion de la tendance dominante jusque là, et à un processus d'individualisation du dispositif où les parcours deviennent majoritaires. Il existe sur ce point de très fortes disparités selon les communes : si l'on exclut de la moyenne les 25% de PRE qui comptent moins de 50% de parcours individuels parmi leurs bénéficiaires, et que l'on ne considère que ceux qui en ont développé plus de 50%, soit les trois quarts des PRE, la part des parcours individuels par rapport aux autres bénéficiaires s'élève à 85%. Dans la forte majorité des territoires, le dispositif

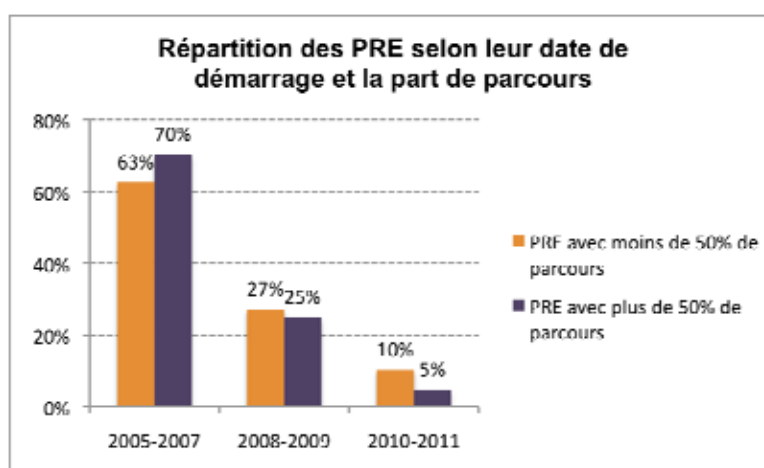
est donc principalement axé aujourd'hui sur la construction de parcours individualisés de réussite éducative.

› ANNEXES

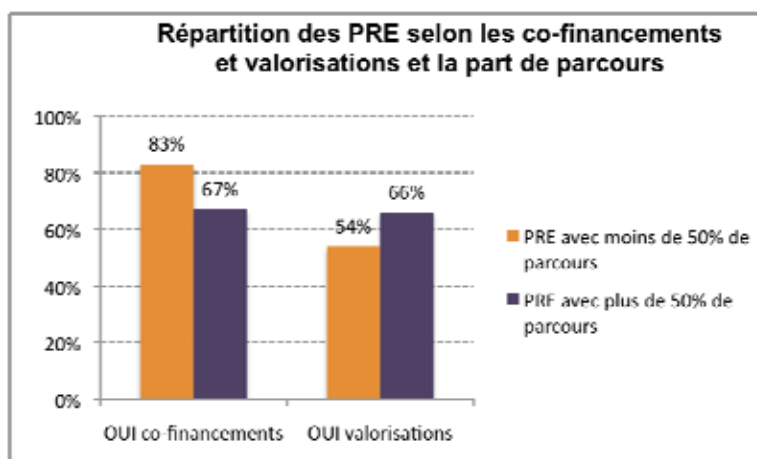
1 > Les PRE qui comptent moins de la moitié de parcours individualisés parmi les bénéficiaires

Parmi l'ensemble des PRE, 136 (soit 28%) disposent au maximum de 50% de parcours individualisés parmi leurs bénéficiaires. En moyenne, pour cet ensemble, la part de parcours par rapport à l'ensemble des enfants bénéficiaires du PRE s'élève à 20%. Par comparaison, cette part est plus de quatre fois moins élevée que la moyenne des PRE disposant de plus de 50% de parcours individualisés (85%).

Si ces PRE ont démarré dans une proportion très importante avant 2009 (90%), ils sont néanmoins un peu plus nombreux à être plus récents que les PRE plus axés sur les parcours individualisés : 10% datent de 2010/2011, contre 5% pour les autres PRE.



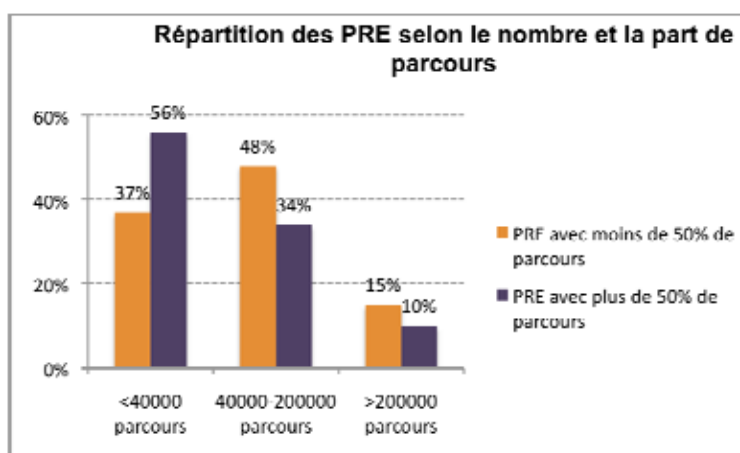
S'ils comptent globalement moins de valorisations de la part des partenaires (54% contre 66%), ces PRE bénéficient plus souvent de cofinancements directs. C'est le cas de 83% d'entre eux contre 67% pour les PRE comptant plus de la moitié de parcours. Le montant des co-financements directs y est également plus important : il est supérieur à 200 000 € pour 63% d'entre eux (contre 44% pour les PRE avec plus de 50% de parcours). Les communes les co-financent davantage puisqu'elles apportent 51% des co-financements (contre 43% dans les autres PRE). Cette situation ne pourrait-elle pas s'expliquer par le fait que certains PRE soient fondus à des dispositifs éducatifs d'actions collectives mis en œuvre sur les territoires ?



Les PRE comptant au plus 50% de parcours consacrent une partie un peu plus importante des financements de l'Acse à l'accompagnement scolaire : 33% (contre 28% pour les autres). La thématique prioritaire d'intervention est aussi un peu plus souvent scolaire ou liée à la veille éducative ou au décrochage. Le scolaire est en effet cité prioritaire par 46% des parcours comptant moins de la moitié de parcours parmi leurs bénéficiaires et la veille éducative par 12,5% d'entre eux (contre 44% et 6% pour les autres). Le soutien aux parents y est à l'inverse un peu moins présent (18% contre 23,5%). Les liens avec les plates-formes de lutte contre le décrochage y sont légèrement plus fréquents (59% contre 54,5%).

En termes de fonctionnement sur le terrain, le nombre de partenaires de terrain est en moyenne moins élevé parmi les PRE qui possèdent une part minoritaire de parcours : 62% en possèdent moins de 5 contre 55% pour les autres PRE. Le nombre moyen d'EPS par PRE est moins élevé (3,1 contre 4,8). Celles-ci se réunissent moins souvent durant l'année (12 fois contre 15 fois). Les EPS suivent avec moins de proximité les enfants en parcours : elles se prononcent pour 74% sur les enfants à l'entrée en parcours et 60% en fin (contre respectivement 84% et 69% pour les autres PRE).

Concernant les parcours, leur nombre est moins élevé. 73% ont construit moins de 100 parcours durant l'année scolaire 2010/2011, contre 49% pour les autres PRE. Les parcours y sont également plus courts : 18% ont moins de 7 mois, contre 7% pour les PRE avec plus de 50% de parcours.



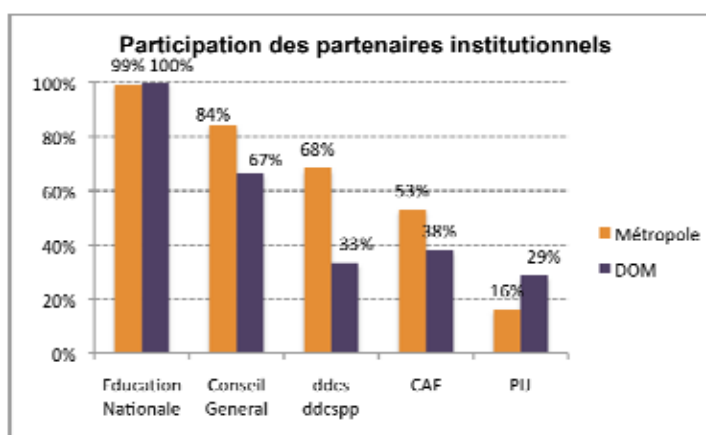
2 > Les départements d’Outre Mer

> Les territoires couverts

Parmi l’ensemble des PRE analysés ci-dessus, on compte **21 PRE qui se situent dans les Départements d’Outre Mer**. Ceux-ci couvrent, sur 21 communes, 70 quartiers ZUS / CUCS et/ou RAR, dont 37 de niveau CUCS 1. Par rapport à l’an dernier, on compte une légère baisse des quartiers ZUS / CUCS et/ou RAR (-4), mais une légère hausse des quartiers CUCS de niveau 1 (+3). Il est intéressant de pointer les différences entre les PRE des DOM et ceux de la Métropole. Il est néanmoins important de rester prudent avec les pourcentages annoncés pour les DOM, dans la mesure où, même si la quasi totalité des PRE des DOM ont répondu à l’enquête, ils portent sur 21 PRE, soit un très petit effectif.

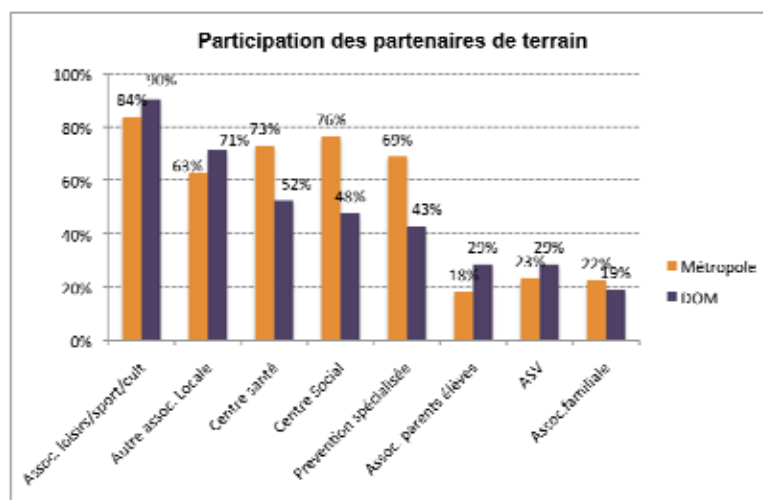
> Des partenaires impliqués

L’Education nationale est présente dans la totalité des PRE des DOM, comme au niveau de la Métropole. Elle oriente une part importante des enfants vers le PRE, plus encore qu’au niveau métropolitain (86% contre 68%). En revanche, le Conseil général comme partenaire déclaré par les coordonnateurs, même s’il est présent dans la majorité des PRE des DOM, est moins présent qu’en Métropole (-17%), de même que les DDCS ou DDCSPP (-35%) et les CAF (-15%). A l’inverse, la PJJ est davantage déclaré présente parmi les partenaires institutionnels dans les DOM (+13%). Globalement, le nombre moyen de partenaires institutionnels **reste élevé** (2,7 par PRE pour 3,2 au niveau de la Métropole).



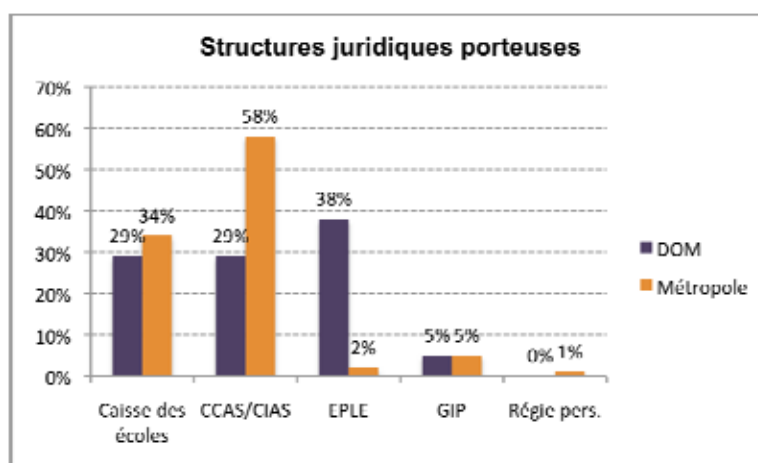
Concernant les partenaires de terrain, **les associations** (de loisirs, culturelles ou sportives, locales ou de parents d’élèves) sont globalement plus présentes au sein des PRE des DOM (+25%). En revanche, les centres de santé, les centres sociaux, et la Prévention spécialisée sont plus en retrait qu’au niveau de la Métropole (avec respectivement -21, -28 et -26%).

Le nombre moyen de partenaires de terrain est aussi **élevé**, avec **3,8 par PRE** (pour 4,3 au niveau de la Métropole)



> Davantage d'EPLÉ et moins de CCAS/CIAS

Parmi les structures juridiques porteuses, on constate qu'il y a davantage d'EPLÉ et moins de CCAS/CIAS parmi les PRE des DOM qu'au niveau métropolitain. Cela ne limite pas pour autant l'implication de leurs partenaires, que ce soit au niveau institutionnel ou de terrain, que nous avons vue précédemment relativement élevé. Cela peut pour autant peut-être expliquer en partie l'implication moindre du Conseil général qui, on l'a vu sur l'ensemble des PRE nationaux, s'implique davantage sur d'autres types de structures juridiques.

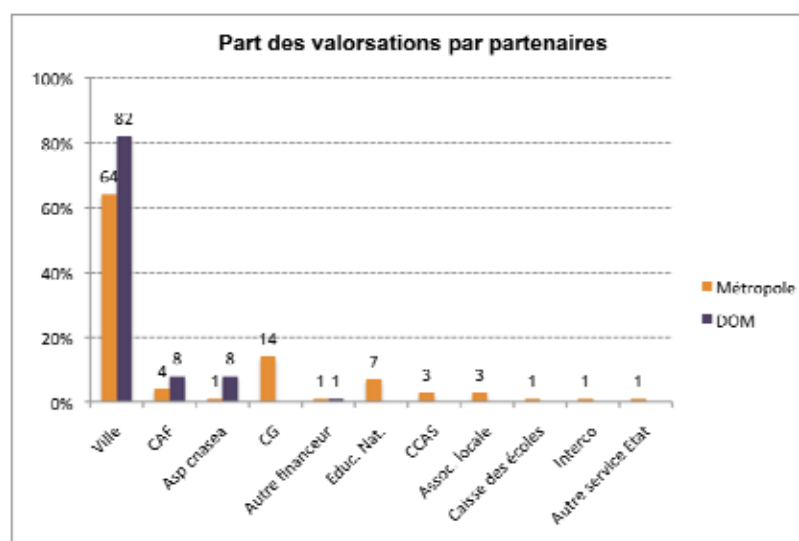
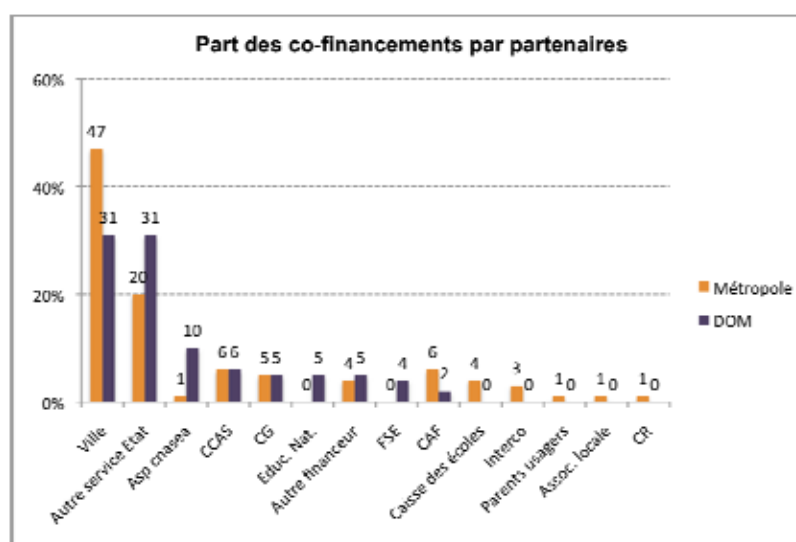


> Des cofinancements et valorisations moins importants pour les DOM

Le montant total des contributions financières directes et des valorisations pour les DOM pour l'année civile 2010 s'élève à 1258800 €, répartis entre 826270 de cofinancements directs et 432530 € de valorisations. Par rapport à l'an dernier, on constate une diminution du montant des cofinancements directs (de plus de 330000 €) mais les valorisations restent stables. Le montant moyen par PRE est moins élevé que pour les PRE de Métropole, à la fois sur les cofinancements et les valorisations (équivalent à plus de 35000 €).

	Co-financements directs	Valorisation	Total
Année civile 2010	626270	432930	1259600
Moyenne pour tous les PRE DOM	38948	20097	59043
Moyenne pour les sites DOM qui en bénéficient	Soit 71% des PRE	Soit 57% des PRE	Soit 60% des PRE (qui perçoivent soit l'un, soit l'autre)
	55086	39044	94130

Dans les DOM, les communes et les autres services de l'Etat sont les partenaires qui co-financent le plus les PRE (31% chacun). Par rapport à la Métropole, les communes participent moins en regard des autres partenaires. En revanche, elles participent plus en termes de valorisations.



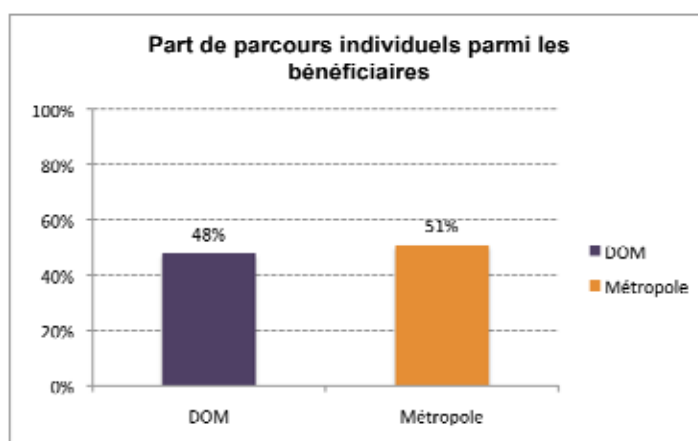
> **Les postes et les équipes pluridisciplinaires**

Les DOM se distinguent des PRE de Métropole par le fait qu'ils possèdent en moyenne un nombre moins élevé de postes par PRE (6 contre 11). En revanche, ils comptent en moyenne 3 ETP par PRE, soit une moyenne qui se rapproche de celle de la Métropole (4). La répartition par type de postes pour les ETP est globalement la même pour les DOM et la Métropole.

Quant aux équipes pluridisciplinaires, on en compte 54 dans les DOM, soit un chiffre stable par rapport à l'an dernier. Elles comprennent des travailleurs sociaux et des spécialistes en santé mentale dans les mêmes proportions que les EPS métropolitaines. Elles comprennent plus souvent des professionnels médicaux ou paramédicaux (90% contre 79%). Leur fréquence de réunion est moins élevée qu'au niveau métropolitain (9 réunions annuelles contre 14). Le délai entre le repérage d'un enfant et son passage en EPS est de fait un peu plus long (23 jours contre 19). Il en était déjà ainsi l'an dernier. En début de parcours, 76% des PRE examinent la situation des enfants en EPS (soit-5% par rapport à la Métropole). En cours de parcours, 24% analysent la situation de tous les enfants en parcours (contre 46%), 62% certains (contre 51%) et 14% aucun (contre 3%). En revanche, à la sortie de parcours, 76% des PRE déclarent que les EPS se prononcent sur les situations (contre 66%).

> **Une part presque égale entre parcours et autres bénéficiaires**

Parmi les 3 529 enfants bénéficiaires du PRE pour l'année 2010/11 dans les DOM, 48% ont bénéficié d'un parcours de réussite éducative. Ce chiffre est stable par rapport à l'an dernier pour les DOM qui avaient déjà une part élevée d'individualisation. Il est légèrement en dessous aujourd'hui de la part d'individuel identifiée en Métropole. De la même manière que ce que l'on observe au niveau du territoire métropolitain, la situation des PRE dans les DOM est assez variée selon les PRE. Un tiers des PRE, en dessous de la moitié de parcours individualisés, fait baisser la moyenne sur les PRE des DOM qui s'élèverait à 77% de parcours si l'on ne considérait pas ces projets.



En plus des bénéficiaires directs du dispositif, 196 enfants ont été orientés vers des services de droit commun par les EPS des DOM.

> Les enfants bénéficiaires des parcours

La répartition par âge et par sexe est presque équivalente entre les DOM et la Métropole. On compte proportionnellement légèrement plus de garçons parmi les enfants en parcours dans les DOM (+3%). Cette répartition est très stable par rapport à l'an dernier.

Concernant la thématique prioritaire d'intervention, les DOM se distinguent de la moyenne métropolitaine par le fait que le scolaire est moins important au profit du soutien à la parentalité. En effet, le thème prioritaire est le soutien aux parents pour 30% des PRE (contre 21% pour les PRE de la Métropole), devant le scolaire identifié par 25% (contre 45%). Viennent ensuite l'éducation à la citoyenneté et la veille éducative pour respectivement 15% des PRE. Pour autant, la part des financements Acsé affectée à l'accompagnement à la scolarité est supérieure à la moyenne métropolitaine (43% contre 29%). 161 enfants ont bénéficié d'une action de prévention du décrochage au cours de leur parcours. Les liens avec les services académiques sur la question du décrochage sont moins importants dans les DOM qu'au niveau de la Métropole (effectifs pour 44% des PRE contre 56% en Métropole).

Par rapport aux actions relevant du soutien familial et de la santé, on ne relève pas de spécificité particulière des PRE des DOM par rapport à ceux de la Métropole. En matière de soutien familial, on compte 77 actions soit en moyenne 4 par PRE, et 127 en matière de santé soit une moyenne de 6 par dispositif.

› CONTACTS ACSÉ

Direction de l'Éducation, de la Santé, de la Famille et de la Jeunesse

SECRETARIAT :

01 40 02 74 25

DIRECTEUR :

Serge Fraysse

serge.fraysse@lacse.fr

CHARGÉES DE MISSION :

Dominique Marchand

dominique.marchand@lacse.fr

Fabienne Chambry

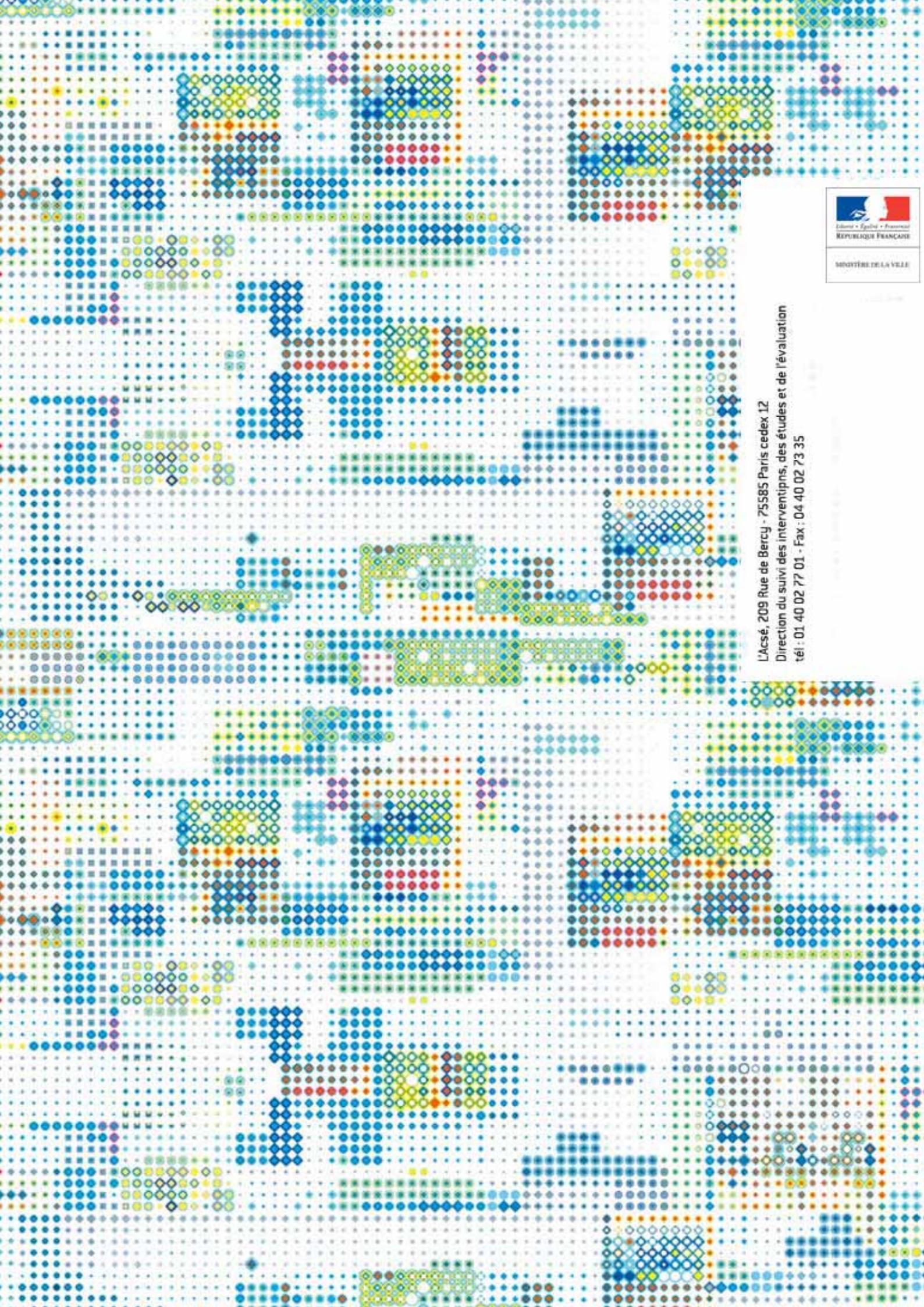
fabienne.chambry@lacse.fr

ASSISTANTE :

Christine Gentes

christine.gentes@lacse.fr

01 40 02 73 51



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA VILLE

L'Acisé, 209 Rue de Bercy - 75585 Paris cedex 12
Direction du suivi des interventions, des études et de l'évaluation
tél : 01 40 02 77 01 - Fax : 04 40 02 73 35